



# Débat d'orientations budgétaires 2021

Rapport pour la tenue du débat d'orientations  
budgétaires 2021

Réunion du Comité syndical du 4 mars 2021



# Sommaire

Dans le cadre des dispositions législatives, les Collectivités Territoriales de plus de 3.500 habitants et les Etablissements Publics regroupant des collectivités de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Le vote du Budget Primitif du SYANE est programmé le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le présent rapport réunit les bilans, les analyses, les éléments financiers, les contraintes et les propositions pour la tenue de ce débat d'orientations budgétaires.

<b>I - CONTEXTE ET ORIENTATIONS GENERALES</b>	<b>5</b>
<b>II - PRINCIPALES ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS POUR 2021</b>	<b>7</b>
1) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2021	7
2) PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX	8
3) APPEL A PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI	8
4) RECAPITALISATION DE LA SEM SYAN'ENR	8
5) RESEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	9
6) POURSUITE DE LA CONSTRUCTION DU RESEAU TRES HAUT DEBIT	9
7) RESEAUX DE CHALEUR	9
8) PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE ET REFERENTIEL TRES GRANDE ECHELLE (PCRS/RTGE) :	10
9) ORGANISATION ET DIMENSIONNEMENT DES SERVICES	10
a. Adaptation des moyens humains aux besoins de la structure	10
b. Adaptation des moyens matériels	13
c. Adaptation des moyens informatiques	14
<b>III - L'EPARGNE ET LE FINANCEMENT DES ACTIONS DU SYNDICAT</b>	<b>16</b>
1) TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TCCFE)	16
2) FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION (FACE) :	17
3) LES REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AFFERMAGE	18
a. Distribution publique d'électricité	18
b. Distribution publique de gaz naturel	18
c. Réseau d'initiative publique Très haut débit	18
4) LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS	19
5) LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	19
6) SYNTHESE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2021 (TRAVAUX SUR LES RESEAUX ENERGIE, FIBRE OPTIQUE, ET RESEAUX DE CHALEUR)	20

7) EMPRUNTS.....	21
a. Emprunt globalisé pour le programme principal de travaux 2021 : .....	21
b. Emprunt pour le budget annexe Très haut débit 2021 : .....	21
c. Emprunt pour le budget annexe Réseaux de chaleur et de froid 2021 : .....	21

## IV - ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS, ANALYSES ET DETAILS DES PROPOSITIONS POUR 2021 ----- 22

1) PROGRAMMES DE TRAVAUX – BILAN 2020 .....	22
a. Le programme principal de travaux : .....	22
b. Le programme de travaux RIP Très Haut Débit : .....	22
c. Le programme de travaux Réseaux de Chaleur et de Froid : .....	22
2) PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT 2021 DU SYANE .....	24
a. Programme principal de Travaux (Budget général) : .....	24
b. Programme de travaux RIP Très Haut Débit (Budget annexe THD).....	25
c. Programme de travaux de Chaleur et de froid (Budget annexe RC).....	25
3) NUMERIQUE (RIP THD, NEW DEAL MOBILE, USAGES DU NUMERIQUE, INTERNET PAR SATELLITE, PCRS/RTGE, SMARTGRIDS) .....	25
a. Réseaux fixes et mobiles .....	25
b. Territoires Intelligents et Usages du Numérique.....	29
c. Plan Corps de Rue Simplifié et Référentiel Très Grande Echelle (PCRS / RTGE).....	31
d. Le développement des smartgrids : .....	32
4) ECLAIRAGE PUBLIC .....	33
a. La compétence Eclairage public du SYANE et le plan d'actions Epure.....	33
b. Le programme de travaux et le service de maintenance / exploitation : .....	35
c. Géoréférencement des réseaux EP .....	36
5) ENERGIES RENOUVELABLES.....	37
a. Les études d'aides à la décision.....	37
b. Etude de préfiguration d'un Contrat de Développement Territorial des ENR thermiques .....	38
c. L'électrification des sites isolés .....	38
d. Energies renouvelables et la compétence « Réseau de chaleur et de froid » .....	38
e. Société d'économie mixte « SYAN'EnR » .....	40
6) DOMAINE DE L'ENERGIE (MAÎTRISE DE L'ENERGIE, RENOVATION THERMIQUE, TRANSITION ECOLOGIQUE, ACCOMPAGNEMENT A LA PLANIFICATION ENERGETIQUE, ACHATS GROUPES D'ENERGIE) .....	40

a. Le service de Conseil en énergie : .....	40
b. Les audits énergétiques globaux et autres études d'aide à la décision .....	42
c. Dispositif d'achat groupé de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de Contrats de Performance Energétique. ....	42
d. Les appels à projets (AAP) pour la rénovation énergétique des bâtiments publics .....	43
e. Prospective et réflexion en cours sur la possibilité de maîtrise d'ouvrage déléguée au SYANE de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti des collectivités adhérentes.....	43
f. L'accompagnement du SYANE au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE).....	44
g. La Commission Consultative Paritaire de l'énergie.....	44
h. L'accompagnement des EPCI dans la planification énergétique de leurs territoires .....	45
i. Les achats groupés d'énergie .....	45
7) MOBILITE PROPRE.....	46
a. Service public d'IRVE (infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables).....	46
b. Autres sujets de mobilité.....	48
8) SOLIDARITE .....	49

# I - Contexte et orientations générales

---

L'année 2020 a été une **année particulière et exceptionnelle** à différents titres pour le SYANE.

Une année particulière car c'était l'année du renouvellement des Conseils municipaux, et donc également des instances du SYANE.

La réforme statutaire validée fin 2019 a redéfini certains équilibres internes de représentation des collectivités adhérentes du Syndicat et ce sont **83 délégués** des communes, intercommunalités, syndicats primaires d'électricité, et conseil départemental qui devaient composer le nouveau Comité syndical à compter de **début mai**.

Mais le calendrier a été bouleversé par la **crise sanitaire** que personne, au début de l'année 2020, attendait.

Cette crise qui perdure a marqué toutes les organisations et structures existantes.

C'est le cas pour le SYANE qui a dû faire face à cette **situation exceptionnelle** par des mesures exceptionnelles.

C'est ainsi que dès le 16 mars 2020, **l'ensemble du personnel** a été placé en **télétravail**, les bureaux ont été fermés et tous les travaux et chantiers du SYANE ont été stoppés.

Après une courte période d'adaptation et de réorganisation, - avec la visioconférence devenue reine - les services ont vite relancé leur activité et dès **le 8 avril**, les **chantiers ont repris** avec de nouvelles dispositions de sécurité sanitaire.

Un mois plus tard, début mai, plus de **130 chantiers** étaient relancés, le plus souvent en mode dégradé, mais le travail sur le terrain avait repris.

Au **mois de juin**, un Bureau et un Comité syndical **se sont tenus** pour permettre à ces instances de prendre les décisions **qui ont concédé de poursuivre** le bon fonctionnement du Syndicat avec un minimum d'incidence.

Le répit estival a permis également de préparer et de procéder à **l'installation du nouveau Comité** (avec  $\frac{3}{4}$  de nouveaux élus), du Bureau, de l'exécutif avec 10 Vice-présidents et de l'ensemble des commissions.

Le 15 octobre, le SYANE était enfin de nouveau en ordre de marche, juste avant le 2<sup>ème</sup> confinement.

Bien rodés, les agents et les élus se sont réorganisés en une petite semaine et **l'activité n'a pas connu d'arrêt**, montrant combien notre organisation a su s'adapter rapidement et efficacement.

Malgré des conditions parfois difficiles, un certain équilibre s'est installé entre le travail à distance et le présentiel, et toutes les réunions programmées et les plannings ont été tenus et continuent à l'être.

En termes **d'activités travaux**, les opérations sous gouvernance directe du SYANE ont été finalement relativement peu affectées : la construction du réseau fibre a été soutenue et c'est plus de 30.000 prises FTHH (locaux et logements) qui ont été livrées au délégataire Covage, en progression par rapport à 2019.

Il n'en a pas été de même pour le **programme principal de travaux** sur les réseaux électriques, l'éclairage public et les enfouissements coordonnés télécoms : **une baisse de 45 %** est constatée sur les engagements de chantiers en 2020, baisse principalement due à l'absence prolongée des

exécutifs locaux, ceux-ci n'ayant pas vraiment été en mesure de valider et d'engager de nouvelles opérations.

Enfin, 2020 aura été marquée par la finalisation du contrôle du SYANE par la **Chambre Régionale des Comptes (CRC)**, débuté au printemps 2019 et dont le **Rapport définitif** a été reçu en décembre 2020.

Ce Rapport, qui couvre la gestion du Syndicat **de 2013 à 2019**, sera présenté lors du Comité, juste avant la tenue du présent Débat d'orientations budgétaires.

Avec **6 recommandations**, la Chambre souligne la nécessité de procéder à une clarification des statuts du Syndicat, en particulier vis-à-vis des compétences et de l'adhésion de certains de ses membres.

A cet égard, la Chambre observe également que la commune de Thonon-les-Bains n'est pas adhérente du Syndicat, mais que des échanges interviennent avec la nouvelle municipalité, ce qui permet d'envisager son adhésion dans le courant de l'année 2021.

La CRC souligne par ailleurs, dans un contexte de développement rapide de ses compétences, des activités et des effectifs, **le besoin d'améliorer les services supports**, en particulier les Finances et les Ressources humaines qui, malgré un plan d'action de réorganisation interne appelé « SYANE 2020 », nécessitent d'être renforcés.

Enfin, le Rapport a développé un volet spécifique à l'exercice de la **compétence Eclairage public**, dont les conclusions méritent d'engager de nouvelles réflexions et certainement de nouvelles orientations de la part du Syndicat.

Pour conclure, en ce début de mandat, face aux **forts enjeux** et **la volonté** des nouveaux élus locaux (communaux et intercommunaux) **de passer à l'action pour la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique**, et également pour le **développement du numérique**, le SYANE voit **les sollicitations augmenter**, avec une importante pression sur ses élus et ses agents.

Les programmes de travaux, les projets et les services développés dans le présent rapport prennent en compte ces fortes attentes et **proposent des réponses adaptées**. Cela ne se fera pas sans **moyens financiers et humains**, mais le Syndicat ne saurait rester sans réponses ni propositions concrètes.

Les orientations budgétaires débattues par le Comité concernent cette année 2021 et pour nombre d'entre elles sont **la poursuite** des politiques engagées lors du mandat précédent.

Les **Commissions thématiques** du Syndicat, sous la responsabilité des Vice-présidents délégués, travaillent depuis l'automne sur les sujets présentés dans le présent rapport et ont donné des avis favorables aux propositions développées.

Enfin, le Comité sera invité et amené à établir dès que possible **les orientations stratégiques** pour le mandat, feuille de route pour le développement des projets futurs à forts enjeux pour le SYANE et la Haute-Savoie.

Parmi les grands enjeux, au-delà des missions, programmes et projets déjà bien engagés comme la fibre optique, se profilent en particulier ceux de **la réalisation à grande échelle de la rénovation thermique du patrimoine bâti public** ainsi que de la **production d'énergies renouvelables**, de **la modernisation et de la transformation de l'éclairage public** avec toute sa dimension environnementale, et enfin des **services numériques**, le plus souvent transversaux et appelés à toujours plus se développer.

## II - Principales orientations et propositions pour 2021

Le présent Rapport se poursuit avec une synthèse des principales propositions pour 2021.

NB : Les données financières détaillées et analyses correspondantes, les chiffrages et propositions propres à chaque secteur et domaine d'activité du Syndicat sont développées dans la 4<sup>ème</sup> partie du rapport, auquel les membres du Comité sont invités à se référer pour plus de précisions.

Les principales propositions pour 2021 sont les suivantes :

### 1) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2021

Budget principal (secteur Energies)	M€ TTC
<b>Programme principal de travaux</b>	
Réseaux d'électricité 7,7 M€	20,9
Eclairage public 10,4 M€	
Enfouissements coordonnés télécoms 1,9 M€	
Désignations de maîtrise d'ouvrage 0,9 M€	
<b>Appel à projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti</b>	0,8
<b>Recapitalisation de la SEM Syan'EnR</b>	1,5
<b>Réseau de bornes de recharge véhicules électriques (IRVE)</b>	0,4
<b>PCRS / RTGE (Plan corps de rue simplifié/Référentiel très grand échelle)</b>	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>24,1</b>

Budget annexe Très haut débit	M€ HT
<b>Construction du RIP fibre optique</b> Inscription pour 2021 en AP/CP	30,0

Budget annexe Réseaux de chaleur et de froid	M€ HT
Réseau d'Ambilly / Ville-la-Grand 3,9 M€ (en AP/CP)	8,9
Réseau d'Evian 5,0 M€	

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>63,0 M€</b>
----------------------	----------------

## 2) PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX

Le programme principal concerne les travaux réalisés par le SYANE sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et les enfouissements coordonnés des réseaux télécoms.

Avec un programme principal de travaux qui a connu en 2020 une **très forte baisse**, de l'ordre de **- 45% par rapport à 2019**, il faut rappeler que **le SYANE ne maîtrise pas le montant annuel** de ce programme, car ce sont les communes qui sollicitent le Syndicat pour chacune des opérations sur leur territoire et elles en assument également la plus grande part du financement, en moyenne entre 55 et 60 % suivant la typologie des travaux.

La baisse de 2020 s'explique principalement par la **longue période de renouvellement** des conseils municipaux du fait de la crise sanitaire, les exécutifs ne se trouvant alors pas en mesure d'engager des projets.

Pour rappel, le programme principal de 2019 s'élevait à environ **24 M€ TTC**.

Pour 2021, il est proposé de fixer une enveloppe de **20 M€ TTC**, plus **0,9 M€** de désignations de maîtrise d'ouvrage.

## 3) APPEL A PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI

Depuis 2012, le SYANE accompagne et soutient financièrement et techniquement les communes qui engagent des opérations de **rénovation thermique de leur patrimoine bâti**.

Cette politique incitative a permis de soutenir **85 projets**, avec une subvention qui peut atteindre **80 k€** par opération.

Chaque année, le Comité est appelé à se prononcer sur **la reconduction** de l'appel à projets, au vu de la capacité financière du Syndicat, évaluée lors des prospectives et examinée lors du débat d'orientations budgétaires.

Pour **2021**, il est proposé de reconduire l'appel à projets et d'inscrire une enveloppe de **800 k€**, équivalente à celle de 2020, et qui devrait permettre de retenir une douzaine de lauréats.

## 4) RECAPITALISATION DE LA SEM SYAN'ENR

La Société d'économie mixte (SEM) **SYAN'EnR** compte un nombre important de projets qui, pour être amorcés et engagés de manière satisfaisante, nécessitent un apport en capital de la part de ses actionnaires.

A sa création fin 2017, le capital initial de la SEM a été fixé à un niveau relativement modéré de **1 M€**, dont **700k€** (70 %) pour le SYANE.

Suite à une **prospective** réalisée et présentée au Conseil d'administration de la SEM au début de l'année 2020, il apparaît qu'un apport de **0,5 M€** par an sur plusieurs années sera nécessaire, pour répondre au besoin de développement des projets à venir.

Le volume des investissements (programme principal de travaux) réalisés en 2020, significativement impacté par la crise sanitaire et le renouvellement des équipes municipales, a **permis de dégager une épargne** plus importante que prévue au terme de cet exercice.

Par conséquent, il peut être envisagé une recapitalisation plus soutenue, à hauteur de **1,5 M€ en 2021**, au lieu des **0,5 M€ projetés**. Afin de maintenir l'équilibre d'origine avec les 3 autres



actionnaires (ESSProd, RETProd et SIPEnR), ces derniers seront invités à réaliser un effort du même ordre. Ce point a été évoqué lors d'un récent Conseil d'administration de la SEM.

## 5) RESEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le réseau départemental d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, déployé par le SYANE, compte 150 bornes. Ce réseau départemental fait partie du réseau « eborn » couvrant 11 départements et 1200 bornes.

Le réseau « eborn » est piloté par un COPIL des 11 Syndicats d'énergie qui le composent et le SYANE en est le coordonnateur du groupement d'autorités concédantes.

Le développement rapide de la mobilité électrique amène le Syndicat à prévoir de compléter le réseau sur la Haute-Savoie, avec la pose d'une **quinzaine** de bornes supplémentaires, dont environ les 2/3 par le délégataire Easycharge.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de **400 k€** au budget 2021 pour la réalisation de ces bornes.

Le financement sera assuré entre le délégataire, les communes bénéficiaires, les aides de l'Ademe et de la Région, et le SYANE.

## 6) POURSUITE DE LA CONSTRUCTION DU RESEAU TRES HAUT DEBIT

Le programme de travaux pour la construction du Réseau d'initiative publique Très haut débit en fibre optique va se poursuivre et **s'accélérer en 2021**.

En effet, après une année 2020 qui a vu une **livraison soutenue** de prises FTTH, avec plus de **30.000** nouveaux logements et locaux couverts, l'objectif est de **doubler la production** en 2021.

L'effort sera réparti entre le délégataire COVAGE Haute-Savoie et le SYANE, avec environ **60.000 prises** déployées.

Les crédits de paiement à inscrire pour 2021 au budget annexe Très haut débit s'élèvent à **30 M€ HT**.

## 7) RESEAUX DE CHALEUR

Le SYANE a créé la régie SYAN'Chaleur pour **construire et exploiter** des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables, à ce jour le bois énergie.

Après avoir réalisé le réseau de **Saint-Jeoire**, les travaux du réseau **d'Ambilly / Ville-La-Grand**, couvrant notamment la ZAC Etoile d'Annemasse Agglo, sont lancés. Un 3<sup>ème</sup> projet sera engagé cette année sur les « **Hauts d'Evian** ».

Ces projets sont portés par le **budget annexe « Réseaux de chaleur »** (BARC), avec pour chacune des opérations un équilibre financier établi par la **vente de chaleur** à un **tarif adapté**.

Le montant des crédits à inscrire en 2021 au budget annexe BARC s'élève à **8,9 M€ HT**.

A noter que le budget annexe a été doté en 2018 et 2020 d'une avance remboursable de **500 k€** par le budget général, et complète ses besoins de financement par des **subventions** de l'Ademe – le Fonds chaleur -, et par **l'emprunt**.

## 8) PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ ET REFERENTIEL TRÈS GRANDE ECHELLE (PCRS/RTGE) :

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, la **réglementation impose** la mutualisation de l'élaboration et de la mise à jour d'un fond de plan topographique appelé **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)**.

Son élaboration peut être avantageusement couplée avec la mise en place d'un **Référentiel Très Grande Echelle (RTGE)**, bien plus complet et dont les usages dépassent largement le seul cadre réglementaire du PCRS.

La Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc (RGD) a initié un projet dans ce sens, mais de par les métiers du SYANE dans le déploiement et la gestion des réseaux, le développement du numérique, et le portage de projets complexes mutualisé au service des territoires, il ainsi apparu important que **le Syndicat** participe activement à la **mise en place**, et à la **gouvernance du PCRS/RTGE haut-savoyard**.

C'est ainsi que fin 2019, le Comité syndical a validé le lancement du projet et l'inscription d'une 1<sup>ère</sup> enveloppe de **500 k€** en 2020 pour initier le projet.

Il est proposé pour 2021 que le Syndicat :

- Se positionne sur **la poursuite du projet** PCRS et RTGE dans lequel le SYANE est à la gouvernance, en collaboration avec la RGD Savoie Mont-Blanc et les intercommunalités,
- Inscrive **500 K€** au budget principal pour la poursuite du projet, le PCRS étant une obligation que doit assumer le SYANE pour ses propres réseaux.

A terme, les sommes investies **seront à charge des gestionnaires de réseaux** ainsi qu'aux **multiples futurs bénéficiaires** de ce référentiel unique et mutualisé à l'échelle de la Haute-Savoie.

## 9) ORGANISATION ET DIMENSIONNEMENT DES SERVICES

### a. **Adaptation des moyens humains aux besoins de la structure**

L'accroissement des compétences du Syndicat, de son champ d'actions et de son volume d'activités depuis quelques années ont été soulignés par la **Chambre Régionale des Comptes (CRC)**.

La CRC consacre plusieurs passages de son rapport final de décembre 2020 - rapport qui sera présenté début mars au Comité syndical - à **la fragilité des services supports** eu égard à la taille et à l'importance de la structure.

En particulier, la Chambre signale la **vulnérabilité** des fonctions de directeur des ressources humaines et des finances, actuellement assumées par un attaché territorial (cat. A) partageant son temps entre ces deux secteurs.

Par ailleurs, le Syndicat est **de plus en plus sollicité** de la part de ses collectivités adhérentes pour assurer l'accomplissement au juste niveau de ses missions.

Le développement par le SYANE des **multiples projets et services** qu'il propose répond à **de réels et importants besoins** en lien avec d'une part, la **transition énergétique et écologique** et d'autre part, **la transition numérique**.

Ces 2 secteurs sont en plein essor et le Syndicat est en 1<sup>ère</sup> ligne pour en accompagner et supporter la croissance.

Pour faire face à ces besoins qui sont en régulière évolution, le Syndicat est tenu **d'adapter son organisation interne** et de **renforcer et consolider ses moyens internes**, en partant des services supports jusqu'aux services opérationnels.

### **Le renforcement des services supports**

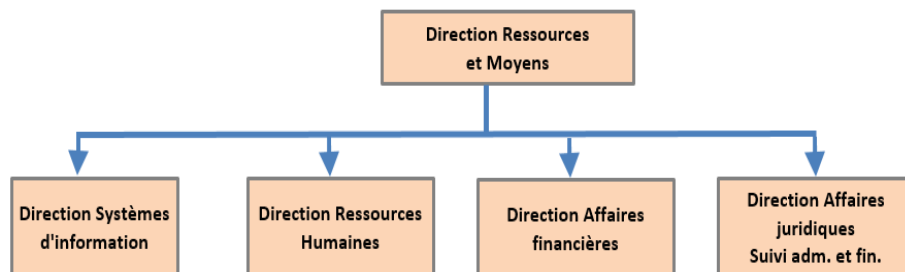
La volonté de renforcer les fonctions support s'appuie sur une **nouvelle structuration** de la direction des Ressources et moyens.

Elle se concrétise dans un premier temps par la **distinction** des fonctions de **directeur des ressources humaines** et de **directeur des finances**, mais également par une **nouvelle qualification** du poste de **responsable du service juridique**, en charge des marchés publics et de leur suivi administratif et financier.

Un poste d'assistant(e) ressources humaines et un poste d'assistant(e) administratif(ve) auprès du service éclairage public viennent les compléter.

- **1 Directeur des Affaires financières** (cat. A)

- Dans une fonction transversale, cet agent sera notamment chargé de la préparation des 3 budgets du Syndicat, du suivi des perspectives financières, de la recherche de financement externes mais également d'analyses financières diverses et d'évaluation des politiques publiques.
- Cette création s'accompagne de la **transformation du poste de responsable juridique et de la commande publique**, actuellement placé au sein de la direction des finances. Cette nouvelle qualification est justifiée par le niveau de responsabilité et d'encadrement attaché à ce poste.
- L'organisation de la Direction Ressources et Moyens est projetée ainsi :



- **1 assistante Ressources humaines** (cat. B)

- La direction des Ressources humaines a vu ses missions augmenter à la mesure de l'évolution des services (46 procédures de recrutement en 2020, Près de 90 agents à la fin 2020). Il est nécessaire de renforcer le service par un second assistant de cat. B en charge de la gestion des carrières, des paies et plus globalement de l'ensemble des missions relevant des ressources humaines.

- **1 assistante administrative** service éclairage public (cat. C)

- L'assistante administrative EP assure le suivi administratif et financiers des opérations conduites par le service éclairage public, ainsi que le secrétariat, en binôme avec un agent déjà en poste.
- L'activité du service a cru de manière significative depuis 2 ans (augmentation des communes adhérant au service de maintenance, doublement des factures en 2 ans) ce qui justifie une ouverture de poste à temps complet, en complément de 1,3 ETP en charge de cette fonction.

### **Le renforcement d'autres services en lien avec les projets du Syndicat**

Les orientations budgétaires 2021 montrent combien les sujets liés à la transition énergétique et au développement du numérique constituent des enjeux stratégiques. Dans ces domaines, les attentes à l'égard du Syndicat sont croissantes, qu'il s'agisse de la population concernant l'arrivée de la fibre optique comme des collectivités dans les domaines liés aux économies d'énergies ou au développement des usages du numériques, et le Syndicat doit y prendre toute sa place.

Pour ces motifs, 10 postes sont proposés dans les services opérationnels, dont 2 en contrat de projet, en rapport avec le projet de déploiement de la fibre optique :

- **5 postes de conseillers énergie** (techniciens - cat. B) dont un encadrant.
  - Début 2021, le service compte 7 agents dont 1 en renfort et 1 encadrant.  
Il accompagne 53 collectivités, ce qui représente 190.000 habitants et plus de 850 bâtiments. En moyenne, il faut compter un technicien pour 10 communes/35 000 habitants.
  - 25 communes (soit 57 000 habitants) sont d'ores et déjà en attente d'adhésion à ce service.
  - A court terme, 25 nouvelles communes (58 000 habitants) dont une grande partie dans le cadre du programme ACTEE manifestent une intention d'adhésion.
  - Ces éléments justifient la demande de régularisation du poste en renfort, le recrutement de 3 techniciens supplémentaires et celui d'un encadrant, l'équipe devenant trop importante pour être managée par un seul agent.
- **1 ingénieur Mobilité, IRVE, expertises réseaux, smartgrids** (cat. A).
- **1 ingénieur en chef de projet PCRS/RTGE** (ingénieur – cat. A).
  - Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et le Référentiel Très Grande Echelle (RTGE) constituent des outils de connaissance des réseaux et d'éléments de patrimoine du domaine public. Le SYANE, présent à la gouvernance du projet aux côtés de la Régie de Gestion des Données (RGD) Savoie-Mont-Blanc notamment, s'est fortement investi dans ce projet éminemment stratégique qui prend de l'ampleur et nécessite des ressources dédiées à plein temps, pour le porter et le suivre.
- **1 conseiller numérique** (ingénieur – cat. A).
  - Le SYANE porte un service mutualisé proposé aux communes visant à les accompagner et les conseiller dans leur politique de développement du numérique dans les écoles, en collaboration avec l'Académie. Ce projet repose sur la mise en œuvre d'un accompagnement de proximité, incarné par un conseiller numérique et sur la création d'une plateforme d'achats mutualisé. Le conseiller numérique est en charge du démarrage et du suivi de ce projet.
- **2 agents (cat. B)** pour une cellule d'information sur le déploiement du réseau fibre optique
  - La montée en charge du réseau de fibre optique suscite de nombreuses demandes d'informations adressées aux services du SYANE (accueil téléphonique, mails) qui, compte tenu de leur ampleur, ne peuvent plus être pris en charge par les ressources actuelles. Dans une logique de continuité de service, les deux agents seront chargés de répondre aux sollicitations du public (administrés et collectivités) et d'assister le service dans la mise en œuvre du réseau.
  - Ces postes sont proposés sous forme de contrat de projet (durée déterminée) et pris en charge par le budget annexe Très Haut Débit.

Tableau de synthèse des créations de postes et de leur financement :

Budget principal	Direction	Cat.	à créer en 2021	Cout annuel chargé (en €)	Financement
Directeur Administratif et financier	DGA-RM/DJCP	A	1	80.000	Fonction support cotisations
Directrice Juridique et Commande publique	DGA-RM/DAF	A	Transf.	5.310	Fonction support cotisations
Assistante RH	DGA-RM/DRH	B	1	40.000	Fonction support cotisations
Assistant(e) administrative EP	DGA-RM/DAF	C	1	30.000	Fonction support cotisations
Conseillers en énergie partagés (avec ACTEE)	ENERGIE	B	5	200.000	50 % de la charge affectée aux collectivités + ACTEE + taxe électricité
Ingénieur Mobilité, IRVE (contrôle et suivi DSP), expertise réseaux, smartgrids	ENERGIE	A	1	60.000	Redevance contrôle DSP eborn, Redevance Enedis
Chargé(e) de mission PCRS/RTGE	DSI/NUMERIQUE	A	1	60.000	Financement FEDER (en demande) et par les utilisateurs des données
Conseiller numérique	NUMERIQUE	A	1	60.000	Soutien FEDER (en demande) et participations des communes
			<b>11</b>	<b>535 310</b>	

Budget annexe THD	Direction	Cat.	à créer en 2021	Cout annuel chargé (en €)	Financement
Chargé.e technique d'information déploiement RIP	NUMERIQUE	B	2	80.000	Financé par le projet RIP. Contrats de projet.
			<b>2</b>	<b>80.000</b>	

Pour le BP 2021, en intégrant les créations de postes proposées, l'inscription prévisionnelle pour les charges de personnel serait de **5,05 M€** dont **1,2 M€** pour les personnels du RIP THD, à charge du Budget annexe « Très haut débit ».

La charge nette de l'ensemble des ressources humaines pour le Budget principal, avec l'intégration des postes à créer, est donc de **3,85 M€**, représentant ainsi **16 % des dépenses réelles de fonctionnement**.

Par comparaison avec d'autres catégories de collectivité, ce pourcentage doit être relativisé à la fois en raison du niveau élevé de qualification des collaborateurs et en raison d'un recours à l'externalisation de certaines missions.

## b. Adaptation des moyens matériels

En 2020, le Syndicat a poursuivi son développement dont l'accroissement de ses moyens constitue une fidèle illustration. Le **siège du Syndicat** dont une partie avait été laissée libre dans la

perspective d'aménagements ultérieurs est occupée à peine 2 ans après l'installation des services dans ses nouveaux locaux.

Pour faire face à l'accroissement de ses activités et de ses effectifs, le Comité syndical a pris la **décision d'acquérir**, sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), **900 m2 de surface de bureaux** dans l'immeuble (Le Carat) qui doit être construit à proximité de son siège actuel, à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Des améliorations ont été apportées au projet initial afin que les performances du bâtiment du point de vue énergétique soient renforcées et que les consommations futures soient limitées.

En intégrant ces améliorations, le coût HT de l'acquisition, hors aménagements intérieurs et mobilier/matériel est fixé à **3,375 M€**, financé par un emprunt de **3 M€** intégralement mobilisé sur l'exercice 2020.

Le bâtiment sera opérationnel au 2<sup>ème</sup> semestre 2022. A ce stade, le SYANE n'envisage pas de l'occuper intégralement et dans cette hypothèse, proposera les espaces non occupés à la location, pour un produit fixé entre **58.000 et 85.000 €** par niveau.

En parallèle, il est indiqué que les **anciens locaux** du Syndicat, au centre-ville d'Annecy, sont loués à la mairie d'Annecy jusqu'au réaménagement de l'Hôtel de ville, avec un loyer annuel fixé à **0,135 M€**.

Le SYANE dispose ainsi d'une **réserve foncière** composée d'une surface de bureaux de **700 m2** ainsi que d'un **appartement de 104 m2** (actuellement en location), tous deux situés rue de la Paix à Annecy.

L'acquisition d'un bâtiment sous forme de VEFA entraîne des décaissements au fur et à mesure de la construction. Pour 2021, les crédits inscrits s'élèvent à **2,132 M€** (soit environ 45 % du coût total, aménagements et équipements compris).

L'accroissement des moyens humains s'accompagnera d'achat d'équipements qu'il s'agisse notamment de matériels informatiques et de véhicules.

### c. Adaptation des moyens informatiques

L'accroissement des effectifs du SYANE, la diversification des métiers pratiqués mais aussi leurs interactions incitent à faire évoluer l'organisation des **méthodes de travail** et des **outils mis à disposition**.

Les enjeux sont de répondre efficacement aux besoins des services en les accompagnant dans l'acquisition de **solutions logicielles métier** adaptées à leurs exigences et pouvant s'articuler plus globalement avec le **système d'informations** du syndicat.

Il s'agit également d'améliorer la mobilité des agents, la plupart exerçant des activités nomades de par les déplacements réguliers en mairies, sur chantiers, mais également de poursuivre les efforts en matière de télétravail.

En 2020 le **confinement n'a quasiment pas eu d'incidence** sur la **continuité de l'activité** des services du SYANE, l'anticipation ayant été faite, et l'ensemble des agents pouvant travailler à domicile.

En 2021 l'attention sera menée sur la consolidation et l'adaptation des outils à cette organisation du travail.



Le contexte sanitaire amène à approfondir la réflexion sur la **dématérialisation** des tâches.

La gestion des relations avec nos instances élues entrera en compte dans nos réflexions : mise en place de **cartable électronique, vote électronique, portail utilisateurs SYANE et élus...**

Le renouvellement du parc d'ordinateurs se fait depuis plusieurs années en privilégiant la mobilité et se poursuit afin de renouveler une grande partie du parc matériel existant. Les choix se portent désormais uniquement sur des PC mobiles.

Tout ceci repose sur une infrastructure informatique dont la fiabilité est une attention de tous les instants. En 2020 une **refonte et modernisation de l'architecture informatique** a été menée, qui se poursuivra en 2021, afin de garantir la meilleure continuité de service et consolider une éventuelle reprise d'activité en cas de défaillance majeure.

L'augmentation du volume des données, leur préservation, la sécurisation des accès dans un contexte réglementaire et technique très mouvant nécessitent un accompagnement de plus en plus spécialisé ainsi que la mise en œuvre de technologies de plus en plus sophistiquées. Les cyberattaques se multiplient et appellent à la vigilance. Des efforts seront menés en ce sens en 2021, notamment en faisant **tester notre sécurité**.

En écho aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, les **investissements informatiques significatifs** ont été lancés en 2020 pour **renouveler les logiciels comptables, financiers, marchés publics, ressources humaines et suivi des opérations de travaux**.

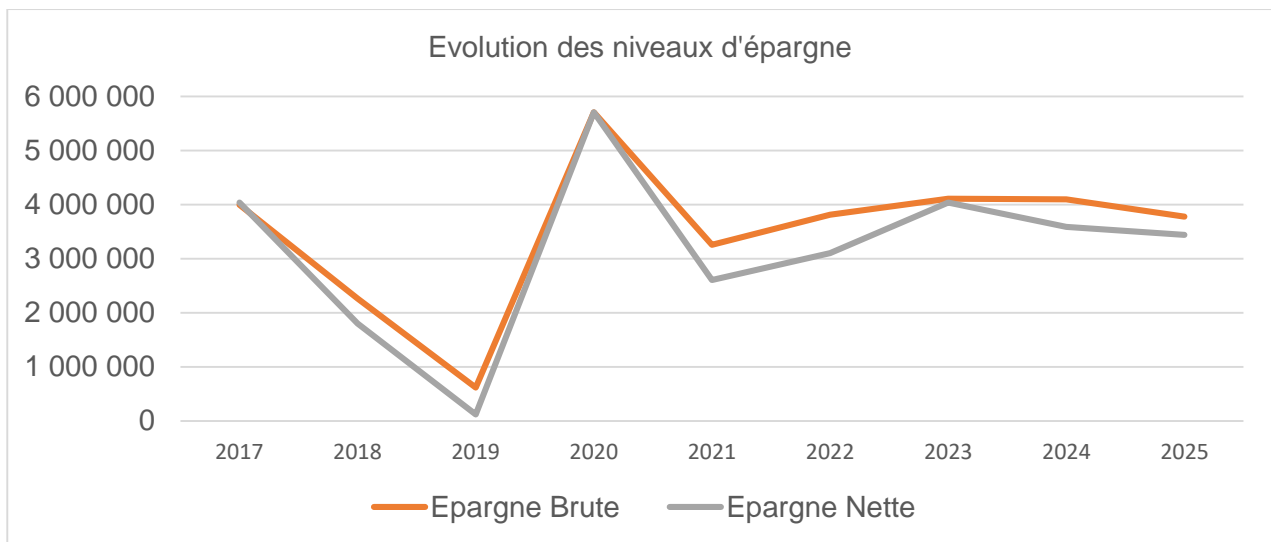
**2021** sera l'année de **la mise en service de ces outils**, de l'adaptation des méthodes de travail : ce sera une année de stabilisation des moyens, pour permettre aux équipes de se familiariser avec un nouvel environnement de travail informatique.

## III - L'épargne et le financement des actions du Syndicat

La mise en œuvre des actions conduites par le SYANE réclame des sources de financement aussi stables et pérennes que possible.

La prospective financière vise à mesurer la capacité à financer l'exercice des compétences et les moyens qu'il nécessite.

La **prospective** présentée au Comité syndical en **décembre 2020** a montré la soutenabilité des actions conduites à **horizon de 5 ans** (voir ci-dessous l'illustration des niveaux d'épargne) appuyées par des ressources, dont les principales en volume font l'objet de développement.



**L'épargne brute** (Recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement), d'une moyenne annuelle de de l'ordre de **4 M€**, s'élèvera en 2020 à environ **6 M€**, au même niveau que l'épargne nette (épargne brute - remboursement du capital de la dette) avec un effet en trompe l'œil provoqué par le **décalage** de la perception de la redevance R2, suite au renouvellement du contrat de concession avec Enedis.

### 1) TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TCCFE)

La **TCCFE** est une **taxe payée par tous les consommateurs d'électricité** dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA.

Elle fait l'objet d'une réforme (Loi de finances pour 2021) visant à simplifier son mode de perception, en la confiant à la **Direction générale des finances publiques (DGFIP)** qui en deviendra le **guichet unique en 2023**, après deux années d'alignement des tarifs et de mise en œuvre progressive de la gestion des composantes de cette taxe.

L'application de cette réforme qui entrera pleinement en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2023** doit être sans incidence pour le SYANE.

Le SYANE sera percepteur, en 2021, de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) pour le compte de **228 communes** sous concession ENEDIS.



Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat intercommunal exerçant la compétence **d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité** est habilité à percevoir la taxe sur les consommations finales d'électricité au lieu et place des communes :

- Soit de **plein droit** lorsque la population de ces communes est inférieure ou égale à 2000 habitants, ou bien supérieure à ce seuil mais que le Syndicat percevait déjà cette taxe au 31 décembre 2010 ;
- Soit sous réserve de **l'accord des communes** (délibérations concordantes), si ces communes comptaient plus de 2000 habitants au 31 décembre 2010 et percevaient elles-mêmes la taxe à cette date.

Le Syndicat ne perçoit donc pas la TCCFE sur :

- Les communes adhérant au SIESS ou au SIEVT,
- Les communes de Bonneville, Les Houches, Sallanches,
- La commune de Saint-Gervais-les-Bains, en secteur urbain n'ayant pas accepté sa perception par le SYANE, et ne contribuant donc pas au financement des actions du Syndicat en matière d'éclairage public et de transition énergétique,
- La commune de Thonon-les-Bains, qui n'adhère pas au Syndicat.

En 2021, le périmètre de perception de la TCCFE pour le SYANE est le suivant :

- **200 communes** où le SYANE est percepteur « historique » ;
- **28 communes urbaines** pour lesquelles le SYANE est percepteur par « délibérations concordantes » (y compris les communes nouvelles).

En 2021, le Syndicat percevra un montant estimé de **18,1 M€** de taxe.

Ce montant prévisionnel tient compte d'une hausse des consommations de **1,4 %** sur une référence des consommations de 2019 et ne tient pas compte de l'année 2020 sensiblement impactée par la crise sanitaire.

Sur les 18,1 M€ qui seront perçus par le SYANE, un **taux de reversement de 85 %** est appliqué aux communes, à l'exception des 4 communes urbaines qui conservent leur compétence éclairage public (ANNEMASSE, CHAMONIX, RUMILLY, EPAGNY-METZ-TESSY) et qui bénéficient ainsi d'un taux de reversement de **92,5 %**.

Le Syndicat retiendra donc **2,5 M€** de TCCFE en 2021.

## 2) FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION (FACE) :

La mise en œuvre du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux **aides à l'électrification rurale** dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 a modifié les critères de classement des communes en régime urbain ou rural, compte tenu de leur population et de leur appartenance à une aire urbaine.

Pour rappel, de 2015 à 2020, en application des arrêtés préfectoraux de classement des communes du 26 septembre 2014, pris en application de ce décret, ce sont **41 communes** sous concession départementale qui **sont passées du régime rural au régime urbain** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (soit 22 % des communes rurales).

**Fin 2020**, une concertation entre les parties prenantes locales (DDT, AODE, ENEDIS, ELD) a permis d'arrêter une nouvelle liste de communes rurales et urbaines et un nouvel arrêté préfectoral a été publié.

Sur le périmètre des communes sous concession Enedis pour lequel le SYANE est AODE (Autorité organisatrice de la distribution de l'électricité), du fait de nouvelles dispositions plus favorables, ce nouvel arrêté se traduit par **le maintien du classement pour les communes rurales de 2015**, ainsi que la modification du régime de 2 communes (MAGLAND et MORZINE) qui rebasculent du régime urbain en régime rural.

Pour la Haute-Savoie, sur une dotation de l'ordre **de 2,9 M€** en 2020, la part qui est revenue au SYANE représente environ **2,2 M€ (77 %)** et celle des zones en régie d'électricité **0,7 M€ (23 %)**. Le périmètre du régime rural n'ayant pas diminué au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce sont donc ces montants qui seront retenus pour le budget de l'année 2021.

### 3) LES REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AFFERMAGE

Les redevances sont attachées aux contrats de concession conclus avec les gestionnaires de réseaux de distribution.

#### a. **Distribution publique d'électricité**

En **2020**, et dans le cadre du nouveau contrat de concession avec Enedis, les redevances R1 dite de « fonctionnement » et R2 dite « d'investissement » se sont élevées respectivement à **644 k€** et **3.355 k€**.

Un mois après la date de prise d'effet du contrat de concession (prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020), le SYANE a perçu le complément de la R2 2019 (80%). Ce complément a représenté **1.889 k€**.

En **2021**, dans le cadre du nouveau contrat de concession, les redevances R1 et R2 seront significativement bonifiées en application de nouvelles formules de calcul :

- ✓ Redevance **R1** qui s'établit à **651 k€** (niveau plafond),
- ✓ Redevance **R2** qui s'établit à **2,9 M€**, étant précisé que le montant de la R2 est calculé sur la base des travaux réalisés par le SYANE au cours de l'année n-2.

Les recettes perçues au titre de la redevance de concession permettent d'une part, de financer le contrôle de la concession et des réseaux d'électricité et d'autre part, d'autofinancer une partie du programme de travaux du Syndicat.

#### b. **Distribution publique de gaz naturel**

La **redevance 2020** au titre des contrats de concession gaz s'est élevée à **160 k€**.

En 2021, le montant prévisionnel de la redevance R1 gaz s'établit à environ **164 k€**.

Les recettes perçues au titre des redevances de concessions gaz permettent de financer le contrôle des concessions.

#### c. **Réseau d'initiative publique Très haut débit**

Les **redevances d'affermage** versées en 2020 par le délégataire COVAGE Haute-Savoie se sont élevées à plus de **3,5 M€**.

Pour 2021, ces redevances devraient se porter à **4,5 M€**, compte tenu de leur progression en fonction en particulier du nombre de prises FTTH livrées par le SYANE au délégataire.

Ces redevances permettent au SYANE de **couvrir le remboursement des emprunts** contractés pour le financement du réseau.

#### 4) LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS

Pour rappel, les contributions des adhérents ont été maintenues à leur niveau précédent (délibération du 14 décembre 2020) :

- **3 %** du montant des opérations (**cotisation travaux**) avec perception de 80 % lors du lancement effectif de l'opération ;
- Pour les collectivités ayant une régie ou SEM d'électricité, taux de contribution de **1 %** sur le montant des subventions allouées ;
- Pour les collectivités qui bénéficient d'une désignation de maîtrise d'ouvrage par le Syndicat, taux de contribution de **1 %** sur le montant des subventions allouées par le Syndicat ;
- La **cotisation fixe** à l'habitant est destinée à couvrir une partie des coûts fixes de fonctionnement du syndicat. Il est proposé de maintenir les cotisations fixes de 2020, à savoir :
  - ✓ **0,55 €/hab.** pour les communes dont le SYANE est percepteur de la TCCFE ;
  - ✓ **0,80 €/hab.** pour les collectivités (communes et intercommunalités SIESS et SIEVT) non soumises à contribution au titre de la TCCFE ;
  - ✓ **0,30 €/hab.** pour les intercommunalités (EPCI-FP) ;
  - ✓ **0,08 €/hab.** pour le Conseil Départemental.

Les cotisations fixes représentent un montant annuel de l'ordre de 630 k€.

Pour **2021**, il est proposé de confirmer la **reconduction des taux de contribution et les cotisations** de 2020.

#### 5) LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Soutien de l'équilibre financier du programme des travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage publics, la subvention du département est une **recette d'investissement**.

Pour l'année 2020, une partie de cette dotation a été reversée par le SYANE à hauteur de 26,5 %, soit 662.500 €, aux collectivités sous Régie ou SEM d'électricité (maîtres d'ouvrages de leurs travaux), représentant 50 communes du département.

	%	2020
SYANE	73,5 %	1.837.500 €
Collectivités sous Régie ou SEM d'électricité	26,5 %	662.500 €
<b>TOTAL</b>		<b>2.500.000 €</b>

Pour 2021, il convient de déterminer la répartition de la dotation de 2,5 M€, que le Conseil départemental vient d'adopter lors du vote de son BP 2021, entre les collectivités sous Régie ou SEM d'électricité qui restent maîtres d'ouvrages de leurs travaux, et le SYANE. Il est proposé de reconduire les taux de répartition de 2020.

6) **SYNTHESE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2021 (TRAVAUX SUR LES RESEAUX ENERGIE, FIBRE OPTIQUE, ET RESEAUX DE CHALEUR)**

<b>Budget principal (en M€ TTC)</b>	<b>2021</b>
Programme du budget principal :	
Facé sous programmes A/B et C	2,0
Facé sous programmes S et S'	0,2
Dotation CD 74	1,8
Autres subventions (Ademe...)	0,1
Article 8 Enedis	0,50
PCT (part couverte par le tarif)	0,16
TVA sur travaux électricité	1,0
FCTVA (EP + études suivies de trvx)	1,5
Autofinancement (dont Redevance R2, TCCFE et excédent reporté)	5,4
Participations des communes :	
dont fonds propres	10,4
dont emprunt globalisé (par le SYANE)	1,0
<b>Total Ressources du budget principal</b>	<b>24,1</b>

<b>Ressources du Budget annexe très haut débit (en M€ HT)</b>	<b>2021</b>
Autofinancement (dont Redevance d'affermage + excédent reporté)	5,6
Dotations au RIP THD (ETAT, Région, CD 74 et intercommunalités)	5,8
Emprunt RIP THD + Achat à terme Région RA	18,6
<b>Total Ressources du budget annexe "Très haut débit"</b>	<b>30,0</b>

<b>Ressources du Budget annexe Réseaux de chaleur (en M€ HT)</b>	<b>2021</b>
Fonds chaleur (subvention Ademe)	1,9
Emprunt	7,0
<b>Total Ressources du budget annexe Réseaux de chaleur</b>	<b>8,9</b>

<b>Total général ressources</b>	<b>63,0</b>
---------------------------------	-------------

## 7) EMPRUNTS

### a. **Emprunt globalisé pour le programme principal de travaux 2021 :**

Depuis de nombreuses années, et afin de faciliter la modernisation de leurs réseaux, le SYANE propose aux communes **de financer leur participation aux travaux** sur leurs fonds propres ou en bénéficiant d'un emprunt globalisé qu'il souscrit auprès d'un établissement bancaire.

Dans son rapport d'observations consacré à la gestion du SYANE pour les exercices 2013 à 2019, **la Chambre Régionale des Comptes (CRC)** d'Auvergne-Rhône-Alpes **recommande l'arrêt** de ces prêts aux communes, au motif principal d'illégalité.

En conséquence, **il sera mis fin** à cette proposition d'emprunt **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**, afin que les communes qui ont programmé des travaux sur leurs réseaux puissent se préparer à cet arrêt.

A ce jour, le montant maximum de l'emprunt à contracter pour le programme de travaux 2021, compte tenu des communes ayant délibéré pour verser leur participation en annuités, est estimé à **1 M€**.

Programme principal 2021	Emprunt Globalisé
20,9 M€	1 M€

### b. **Emprunt pour le budget annexe Très haut débit 2021 :**

Le financement de la construction du RIP THD en fibre optique fait appel à des emprunts en propre du Syndicat dont le remboursement est assuré grâce à la perception des redevances d'exploitation du réseau, versées par le délégataire.

Compte tenu du volume de travaux prévu en 2021 et de l'excédent d'investissement reporté, l'emprunt prévisionnel devrait s'élever sur l'exercice à venir à environ **15,5 M€**.

### c. **Emprunt pour le budget annexe Réseaux de chaleur et de froid 2021 :**

Le financement de la construction des réseaux de chaleur d'Ambilly / Ville-La-Grand et d'Evian est principalement assuré par des emprunts en propre du Syndicat dont le remboursement sera assuré par les recettes de vente de chaleur facturée par la régie SYAN'Chaleur aux clients des réseaux.

Compte tenu du volume de travaux budgétisé en 2021, l'emprunt prévisionnel à inscrire pour l'exercice à venir s'élève à **7,0 M€**.

## IV - Eléments techniques et financiers, analyses et détails des propositions pour 2021

### 1) PROGRAMMES DE TRAVAUX – BILAN 2020

Les principaux Investissements engagés par le Syndicat se déclinent en **3 Programmes de travaux** :

#### a. **Le programme principal de travaux :**

Ce programme correspond aux investissements réalisés sur les **réseaux de distribution publique d'électricité et télécommunications associés** (enfouissements coordonnés), ainsi que sur les **réseaux d'éclairage public**.

Dans ce cadre, le SYANE assure la Maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants.

Pour certaines opérations regroupant plusieurs maîtres d'ouvrage (SYANE, communes, intercommunalités), le Syndicat peut être amené à déléguer sa maîtrise d'ouvrage en vue de faciliter l'organisation des travaux. Il s'agit dans ce cas de Désignations de Maîtrise d'ouvrage.

**L'année 2020** a été marquée par des événements exceptionnels (échéances électorales avec reports, état d'urgence sanitaire) qui ont été très préjudiciables aux investissements sur les infrastructures publiques.

Dans ce contexte, le Programme principal de travaux engagé par le SYANE s'est établi à **13,9 M€ en 2020**, contre **24,6 M€ en 2019**, soit une baisse de **43,5 %**.

#### b. **Le programme de travaux RIP Très Haut Débit :**

Ce programme de travaux correspond à la réalisation par le SYANE du Réseau d'Initiative Publique (RIP) en fibre optique de la Haute-Savoie.

Au plan budgétaire, il est inscrit en Budget Annexe Très Haut Débit (THD) et sa réalisation se décline en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement avec un échelonnement établi jusqu'en 2025.

Malgré le contexte difficile de **l'année 2020**, le programme de travaux du RIP, sous gouvernance directe du SYANE, a connu un niveau d'engagement soutenu, avec **22,4 M€** de travaux engagés, contre **21,7 M€ en 2019**, soit une progression de **3,2 %**.

#### c. **Le programme de travaux Réseaux de Chaleur et de Froid :**

Ce programme de travaux, inscrit dans un budget annexe (BARC), correspond à la déclinaison de la compétence optionnelle « Réseaux de Chaleur et Froid » portée par le Syndicat depuis 2017.

Courant 2020, des investissements ont été mobilisés dans le cadre de la réalisation de 2 réseaux de chaleur avec unité de production à partir de « bois-énergie », à SAINT-JEOIRE d'une part, à AMBILLY/VILLE-LA-GRAND d'autre part.

## Détail des Programmes de Travaux et évolution 2019 / 2020 :

Programme principal de travaux (en M€ TTC)	2019	2020	2020 / 2019
Electricité			
Renforcements	2,7	0,9	
Plan sécurisation	1,1	1,0	
Extensions	0,2	0,0	
Effacements (mises en souterrain)	4,8	2,9	
<b>Total électricité</b>	<b>8,8</b>	<b>4,8</b>	<b>-45,2%</b>
Eclairage public	12,0	6,5	-45,8%
Enfouissements coordonnés FT	2,7	1,1	-59,3%
Désignations de maîtrise d'ouvrage			
Electricité	0,053	0,580	
Eclairage public	0,729	0,910	
Enfouissements FT	0,007	0,010	
	1,066	1,500	+40,7%
<b>Total programme principal de travaux</b>	<b>24,6</b>	<b>13,9</b>	<b>- 43,5%</b>
<b>Programme de travaux RIP Très Haut Débit (M€ TTC)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	
Réseau de collecte/distribution	7,9	6,8	
Réseau de Desserte	13,8	15,6	
<b>Total Très Haut Débit</b>	<b>21,7</b>	<b>22,4</b>	
<b>Travaux réseaux de chaleur et de froid (M€ TTC)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	
Infrastructures de Distribution et Production (Bois Energie)	0,1	1,3	
<b>Total Réseaux chaleur et froid</b>	<b>0,1</b>	<b>1,3</b>	
<b>Total général des programmes de travaux</b>	<b>46,4</b>	<b>37,6</b>	<b>-19%</b>

Répartition du financement du programme principal de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYANE	2019	2020
SYANE	9,4 M€ 40%	5,7 M€ 46%
Communes	14,1 M€ 60%	6,7 M€ 54%



## 2) PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT 2021 DU SYANE

### a. Programme principal de Travaux (Budget général) :

L'année 2021 est envisagée avec **une reprise des investissements** sur le réseau de distribution d'électricité, les réseaux d'éclairage public et les enfouissements coordonnés télécoms.

La dynamique de relance attendue de la part des communes permet d'envisager un programme de travaux de **20 M€ pour 2021**, complété d'une enveloppe de **0,9 M€** pour les désignations de maîtrise d'ouvrage, projection retenue dans la prospective financière présentée au Comité en décembre 2020.

Cependant, ce montant reste inférieur aux **24 M€** programmés en 2019 et 2020. En effet, pour le programme principal de travaux sur les réseaux secs, le SYANE répond aux sollicitations des communes qui doivent assurer directement la plus grande part de leur financement.

Ainsi, le montant prévisionnel de ce programme s'ajuste d'année en année suivant l'évolution des demandes.

Concernant les investissements mobilisés sur le réseau de la distribution publique d'électricité, d'un montant de **7,7 M€**, le Syndicat s'est engagé dans une politique incitative, avec en particulier un plan d'action pour la qualité des réseaux de distribution publique d'électricité.

Dans le nouveau contrat de concession avec Enedis entré en vigueur le 31 décembre 2019, il est important de noter que les investissements sur le réseau public de distribution d'électricité doivent s'inscrire dans une logique partagée avec le concessionnaire : un Schéma Directeur des Investissements (horizon 30 ans), des Programmes Pluriannuels d'Investissement (horizon 5 ans), et des programmes annuels.

Le Schéma directeur des investissements (SDI) prévoit trois objectifs pour la qualité de la distribution, pour lesquels le SYANE est contributeur à travers les investissements qu'il réalise sous sa propre maîtrise d'ouvrage : la résorption des fils nus aériens en basse tension, le maintien d'un faible nombre de clients en sous-tension et la baisse du temps de coupure annuel.

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé de retenir, pour 2021, un montant de **1,5 M€** pour le programme d'investissement délibéré du SYANE, décliné en 2 volets :

- **Plan d'investissements pour la qualité des réseaux : 750 K€** pour des opérations financées à 100 % par le SYANE. Cela concerne principalement des opérations de renforcement, dans la poursuite du travail d'amélioration de la qualité en secteur rural sur de nouveaux secteurs, ou nécessitant une adaptation aux charges de transformateurs. Ces travaux sont financés essentiellement par le FACE. Les critères de sélection sont fixés par la « Commission Travaux » et validés par une délibération du Bureau syndical. Ils incluent la contribution aux objectifs du « Schéma directeur des investissements » contractualisé dans le nouveau contrat de concession.
- **Plan de sécurisation : 750 K€** dédiés à la poursuite de la démarche de plan de sécurisation des réseaux BT aériens nus (en rural et en urbain). La participation du SYANE pour ce programme est de 80 %. Ce programme concerne tout réseau BT aérien nu quelle que soit sa section, avec un taux de participation du SYANE fixé à 60 % pour l'Urbain, et 80 % pour le Rural. Ce programme a pour ambition cible la résorption du réseau BT aérien nu en rural à 100 % sous 20 ans, et en urbain (en complément des efforts d'ENEDIS) à 100 % sous 30 ans.

Les secteurs sont identifiés dans le cadre d'une démarche concertée avec le gestionnaire de réseau ENEDIS.



Concernant l'éclairage public, il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de **10,4 M€** pour 2021.

Les travaux d'éclairage public se déclinent principalement en 2 catégories :

- les travaux neufs sur les réseaux, souvent associés à des travaux de voirie portés par les communes, aux travaux sur le réseau de distribution électrique,
- les travaux de GER (Gros entretien - Rénovation) regardant les armoires et les appareillages, et ayant pour objectif la performance énergétique et environnementale des installations.

La présentation détaillée du plan d'actions « Epure » - Eclairage public responsable - ainsi que des interventions, actions, et modalités financières de l'exercice de la compétence optionnelle sont développées dans le chapitre 4 ci-après.

Enfin, concernant les enfouissements coordonnés des réseaux de télécommunications réalisés lors de l'enfouissement des réseaux électriques, l'enveloppe est fixée à **1,9 M€** pour 2021, étant précisé que ce montant est le reste à charge des communes, déduction faite de la prise en charge partielle par les opérateurs (environ 20 % du coût).

#### **b. Programme de travaux RIP Très Haut Débit (Budget annexe THD)**

Pour 2021, le programme de travaux RIP Très Haut Débit est budgété sur la base des AP/CP inscrits et prévisionnels de déploiements projetés.

L'inscription budgétaire en AP/CP s'établit à **30 M€ HT** pour 2021.

L'avancement de ce programme de travaux est présenté dans le chapitre 3 ci-après.

#### **c. Programme de travaux de Chaleur et de froid (Budget annexe RC)**

Pour 2021, le Programme de travaux Réseaux de Chaleur et Froid se fonde :

- Sur la poursuite de la construction du réseau de chaleur de la ZAC Etoile - AMBILLY/VILLE-LA-GRANDGRAND (phasé sur plusieurs exercices).  
Inscription d'une enveloppe de **3,9 M€ HT** pour 2021 dans le cadre de l'AP/CP de l'opération, dont le total se monte à **7,3 M€ HT**.
- Sur l'engagement d'un projet supplémentaire sur le secteur des « Hauts d'Evian » sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS.

Le montant de l'opération s'établit à **5,0 M€ HT**.

L'avancement de ces programmes de travaux est présenté dans le chapitre 5 ci-après.

### **3) NUMERIQUE (RIP THD, NEW DEAL MOBILE, USAGES DU NUMERIQUE, INTERNET PAR SATELLITE, PCRS/RTGE, SMARTGRIDS)**

#### **a. Réseaux fixes et mobiles**

##### **Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (RIP THD)**

Le projet de RIP a avancé à un rythme soutenu tout au long de l'année 2020 et ce, malgré les retards générés par le COVID-19.

Les éléments marquants de l'**année 2020** sont :

- **Protocole d'accord** et avenant avec les titulaires des **marchés de desserte** : compromis trouvé entre les parties permettant de poursuivre plus sereinement les déploiements de la **Phase 1** ;
- **Lancement opérationnel de la phase 2** affermée (maîtrise d'ouvrage SYANE) : marchés publics notifiés, équipes renforcées, premières commandes passées ;
- Constat d'avancement du délégataire dans la construction des **prises phase 2 concessives** ;
- **33.000 prises FTTH construites** et remises au délégataire : bonne performance au regard des objectifs 2020 et des conditions sanitaires ;
- Décision de la commune de **Sallanches** de rejoindre le projet du SYANE.

Les infrastructures du réseau **d'artères principales** sont **quasiment terminées**. Restent 4 tronçons dont la finalisation requiert la levée de certains blocages indépendant du titulaire. Deux tronçons sont en voie de déblocage, les deux derniers sont toujours arrêtés, sans aucune visibilité de redémarrage (tous deux situés sur la commune de St-Gervais).

Le titulaire du marché a pris cependant certains retards pour la levée des réserves et la réalisation des réceptions.

Le déploiement du réseau permet maintenant une **ouverture des services FTTO** sur la quasi-totalité du périmètre cible. Seules les communes de Novel, du Reposoir, de Saint-Gervais, des Contamines-Montjoie, et la station de Merdassier, (commune de Manigod), ne peuvent être encore ouvertes commercialement en FTTO.

Concernant les réseaux de desserte FTTH, l'année 2020 est tout à fait satisfaisante.

Tout d'abord, il s'agit de la meilleure année jamais réalisée par le SYANE sur le projet, avec **33.000 prises FTTH** remises au délégataire. Ensuite, elle a permis la mise en place de l'outil industriel de déploiement des prises affermées phase 2 : renforcement des équipes et attribution des marchés pour la totalité de la phase 2. Les conditions technico/économiques d'attribution de ces marchés sont conformes aux prévisions.

Les planning consolidés Phase 1 + Phase 2 ont ainsi pu être mis à jour sur le site du SYANE.

Du point de vue de l'exploitation, l'année 2020 a été marquée par l'arrivée opérationnelle des **opérateurs FTTH d'envergure nationale**. **9 opérateurs FTTH** sont présents sur le réseau du SYANE. Seul Free n'a pas été présent en 2020, mais annonce sa venue sur 2021. L'appétence pour le FTTH a été particulièrement forte : 5 fois plus de commandes FTTH que sur 2019.

Le **FTTO** a aussi vu une forte dynamique à la hausse. **52 opérateurs professionnels** sont présents sur le réseau.

**Pour 2021**, l'objectif est donc d'amplifier cette augmentation de rythme, avec pour objectif de **60.000 prises construites** dans l'année.

L'année 2020 a aussi mis en évidence une **importante difficulté**, pour laquelle il faut impérativement prendre action dès le premier semestre 2021. Il s'agit de la très forte augmentation des sollicitations provenant des citoyens et élus de Haute-Savoie :

- Du fait de la forte augmentation des abonnements et de la visibilité du SYANE sur le projet, les équipes du Syndicat ont vu une très forte augmentation des sollicitations directes de la part des citoyens et élus de Haute-Savoie ;
- Ces nombreuses sollicitations impliquent une gestion extrêmement chronophage en temps de traitement, de réponse, de suivi et de résolution au cas par cas ;
- L'équipe projet actuelle au sein de la Direction Numérique n'est pas en capacité d'assurer cette gestion et ce suivi de façon efficace en plus de ses missions principales qui restent prioritaires, et est complètement débordée et submergée face aux centaines de sollicitations reçues chaque mois (mails + appels téléphoniques) ;
- L'accueil téléphonique du SYANE est fortement sollicité et n'est pas en capacité de répondre et de traiter les appels extérieurs ;
- Cette situation engendre un retard important sur les sujets de fond à traiter par l'équipe projet et implique également de laisser de nombreuses sollicitations sans réponse par manque de disponibilités, et de ce fait, un mécontentement grandissant à l'encontre du SYANE bien que cela ne concerne finalement qu'une petite partie des déploiements FttH.

Les sollicitations concernent principalement :

- Demandes d'informations sur les plannings prévisionnels d'arrivée de la fibre optique ;
- Incompréhension et mécontentement sur les délais de déploiement FttH, ainsi que sur le découpage des secteurs de déploiements (« mon voisin a la fibre et pas moi ... ») ;
- Questionnements sur le raccordement des logements collectifs dont la réalisation est à la charge notre exploitant dans le cadre de la Convention de DSP ;
- Incompréhension et fort mécontentement sur les difficultés liées aux raccordements des usagers finaux (jeux d'acteurs rendant incompréhensible pour les élus et citoyens les réelles responsabilités de chacun en cas de raccordement à problèmes - Gestion difficile des raccordements en mode STOC « Sous-Traitance Opérateurs Commerciaux » pour les raccordements abonnés réalisés par les grands opérateurs (OCEN), source de nombreuses difficultés et incompréhensions / exaspérations de certains citoyens).

Cette vague de sollicitation n'est pas spécifique au SYANE, et même si le SYANE a prévu de mettre en place différents outils permettant de l'atténuer (notamment un nouveau site internet dédié au réseau), il semble illusoire de pouvoir rediriger totalement ces demandes vers des tiers.

Avec l'augmentation prochaine des mises en services FTTH, il est probable que le SYANE sera totalement débordé dans le courant de l'année 2021.

Afin d'éviter une telle situation, il est proposé :

- De renforcer l'équipe projet de façon temporaire le temps du déploiement FttH. Ce renfort serait réalisé via utilisation de contrats de projet pour une durée de 3-4 ans pour la période 2021-2025 ;
- Il est proposé le recrutement de 2 renforts (catégorie B – profil technicien) sous contrats de projet de façon à tenir les pics de charge à venir et gérer la pérennité du service public mis en place (absence, congés, etc.). Ces postes financés par le budget Très Haut débit ne sont pas de nature à remettre en question l'équilibre du plan d'affaire ;
- Missions principales des renforts : répondre à l'ensemble des sollicitations « techniques » extérieures provenant des élus, collectivités, professionnels et particuliers provenant des canaux de communications téléphoniques et mails. Accompagner le service communication en participant aux réponses aux courriers écrits et aux préparations de notes d'informations à l'attention des élus et des collectivités ;

- Missions secondaires des renforts : Soutenir l'équipe projet RIP dans les tâches les plus chronophages et ayant un intérêt dans leur mission d'information technique aux citoyens et élus ;
- Il est également proposé la création d'un point de contact dédié au sujet de la fibre optique pour soulager l'accueil du SYANE et traiter les sollicitations en direct (création d'un numéro téléphonique dédié et d'une adresse mail générique dédiée). Ces points de contact pourront être diffusés sur les supports de communication, le site internet, et auprès des élus et des collectivités.

#### **Amélioration de la couverture mobile :**

L'action du SYANE pour **l'amélioration de la couverture mobile** de la Haute-Savoie s'est poursuivie dans le cadre de **l'équipe projet départementale NEWDEAL** (Préfecture, CD74, ADM74 et SYANE).

Outre sa participation à la gouvernance de l'équipe, le SYANE constitue le **socle technique** du dispositif départemental. Il agrège les difficultés exprimées par les territoires, identifie les secteurs les plus déficitaires et en propose une priorisation.

Depuis le début du dispositif, l'équipe projet départementale utilise la méthodologie SYANE pour programmer l'installation de nouveaux sites mobiles.

Depuis le début du programme et **jusqu'à fin 2020, 29 nouveaux relais mobiles** ont été programmés sur la Haute-Savoie, permettant d'améliorer la couverture mobile sur les communes suivantes (par ordre de programmation des relais) :

NOVEL, CHAMONIX, LE REPOSOIR, THONES, LE BOUCHET-MONT-CHARVIN, LA FORCLAZ, MENTHONNEX-EN-BORNES, VILLY-LE-BOUVERET, VOVRAY-EN-BORNES, LULLIN, LE BIOT, ARBUSIGNY, LE SAPPEY, BELLEVAUX, MEGEVETTE, BELLEVAUX, LE GRAND-BORNAND, CLERMONT, BRIZON, GIEZ, DROISY, FAVERGES-SEYTHENEX, BOGEVE, ONNION, VILLARD, LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES, MEGEVE, DINGY-SAINT-CLAIR, FILLIERE, MOYE, ESSERT-ROMAND, SAINT-JEAN-D'AULPS, SEYSSEL, MONT-SAXONNEX.

Pour **2021, 10 relais supplémentaires** doivent être programmés.

La poursuite du programme nécessitera aussi probablement l'organisation de mesures contradictoires sur certaines zones dont les retours des élus et citoyens sont incohérents avec les informations fournies par les opérateurs.

#### **Programme d'accompagnement à l'accès internet par satellite :**

Depuis l'année 2012, le SYANE porte, en partenariat avec le Conseil Départemental, **le programme d'aide à l'équipement « Satellite »** (300 €/ kit satellite) pour pallier l'absence de l'ADSL. Ce dispositif avait été mis en place pour compléter le dispositif « zones blanches » du haut débit internet.

Depuis sa mise en place, un peu plus de **60 demandeurs ont ainsi été aidés**. Depuis le début de l'année 2017, seulement 5 demandes ont été reçues, aucune en 2019 et en 2020. La baisse de la demande est sans doute à l'amélioration générale des débits sur le territoire départemental, notamment du fait de l'action du SYANE (FTTH, amélioration des débits ADSL), de l'usage

grandissant des réseaux de téléphonie mobile pour l'accès à internet dans les zones reculées, et de la montée en charge du dispositif national « Cohésion Numérique ».

Mais il reste des secteurs mal desservis par les réseaux mobiles et fixes, et malgré la baisse du nombre de demandes adressées au SYANE, il apparaît néanmoins souhaitable de maintenir le dispositif afin d'assurer aux citoyens et entreprises les plus reculés un accompagnement financier pour le raccordement à internet.

Pour l'année 2021, il est proposé de poursuivre le dispositif, sans en changer les conditions d'octroi.

## b. Territoires Intelligents et Usages du Numérique

Le Comité syndical, lors de la tenue du DOB 2020, avait validé la poursuite des actions déjà lancées par le SYANE dans le domaine des services numériques aux collectivités, notamment le **Plan de Corps de Rue Simplifiée (PCRS)** et le **Conseiller numérique aux communes pour l'école**, ainsi qu'une réflexion stratégique sur le positionnement du Syndicat relatif à la **thématique des Villes et Territoires intelligents**.

La crise sanitaire, le calendrier politique perturbé, et la très forte charge du RIP sur les équipes, n'ont malheureusement pas permis d'avancer sur ces sujets comme initialement espéré.

Néanmoins, l'année 2020 a été l'occasion de constats globaux relatifs aux Usages du Numériques et Territoires Intelligents :

- Au cours des échanges sur le dispositif **Plan Ecole Numérique** (voir synthèse du projet plus loin), l'intérêt pour un dispositif plus large de Conseiller Numérique, étendu à d'autres besoins des communes, semble se confirmer.
- L'analyse d'initiatives d'autres collectivités dans ce domaine montre que des **offres de mutualisation** se sont structurées dans le cadre d'un **accompagnement plus global des communes et intercommunalités**.

Il s'agit de **mutualiser un ensemble de services numériques** dont la nature et le nombre constituent une masse critique d'intérêt pour les communes ou intercommunalités, dans le but de :

- Garantir la **sécurisation** et la **pérennité des données** ;
- Répondre aux **besoins réglementaires** ;
- Proposer des **outils** permettant de **simplifier le travail au quotidien**, ou qu'il est difficile de mettre en place sans l'atteinte d'une taille critique (socles techniques complexes).
- Au-delà des services proposés, l'intérêt pour le dispositif semble aussi résider dans une offre d'adhésion simple : **une adhésion pour l'accès à tous les services**.

Les **services identifiés** sont :

- Installation et maintenance d'un serveur de stockage communal,
- Sauvegarde régulière de sécurité vers un stockage centralisé (Datacenter), surveillance des sauvegardes,
- Audit et recommandation de sécurisation des systèmes informatiques,
- Hébergement de sites web en « marque blanche »,
- Délégué à la protection des données,
- Parapheur électronique mutualisé,

- Open Data, Vidéo conférence,
  - Accompagnement numérique scolaire,
  - Conseiller numérique mutualisé,
  - Centrale d'achat d'équipements et d'abonnements numériques.
- Les démarches d'innovation de type « **territoires intelligents** » apparaissent, y compris en Haute-Savoie.

Ces initiatives mixent problématique de **transversalité des métiers**, choix politiques et usages de **socles communs techniques** (fibre optique, réseaux bas débit et internet des objets, plateforme de stockage/agrégation / diffusion des données publiques...).

Elles sont souvent lancées en accompagnement d'une démarche de transition environnementale.

Le SYANE est déjà engagé dans ces thématiques, via le **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique**, le plan école numérique, le PCRS, ou le travail en cours avec la ville d'Annecy sur la définition de démonstrateurs de territoires intelligents dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.

Ces projets se poursuivent, mais il semble nécessaire de mieux structurer le rôle du SYANE dans le domaine. Quels objectifs le SYANE doit-il atteindre ?

Ce sujet a été l'objet des travaux de la Commission « **Territoires Intelligents et Usages du Numérique** », qui propose au comité le positionnement suivant :

#### Mutualisation d'un paquet de services numériques essentiels :

- Le dispositif reposerait sur des ressources compétentes (**Conseiller Numérique**) du SYANE qui animeraient, conseilleraient et accompagneraient les collectivités dans l'usage des services mutualisés ;
- Le service **école numérique étendu à l'ensemble des besoins communaux**, et le **PCRS**, en constitueraient les premiers services opérationnels ;
- La liste des **services supplémentaires** à intégrer **reste à définir précisément**, mais les services de stockage et sauvegarde, d'achat mutualisé de matériel et services numérique, de bureau des élus, et de sécurité informatique pourraient être de bons candidats.

#### Positionnement du SYANE comme **partenaire d'innovation** :

- Animation sur les thématiques **SmartCity / Territoire Intelligents** (SDUS permanent)
- Accompagnement des territoires dans leurs démarches d'innovation :
  - Présence du SYANE dans les réflexions amont (définition de cas d'usages) ;
  - Recherche de financements ;
  - Lancement et prise en charge d'études et d'expérimentations permettant d'acquérir les compétences et d'identifier les socles communs techniques : stockage/data center, réseaux de collecte de capteurs, plateforme de données urbaines...

Le positionnement du SYANE ainsi proposé ne pourra pas se faire avec les seules équipes actuelles. Il est estimé un besoin de deux ressources supplémentaires à recruter dès 2021 pour porter le travail de développement, et déployer opérationnellement le service de conseiller numérique scolaire et du PCRS.



Il est donc proposé de créer les deux postes nécessaires au portage de la démarche.

Au-delà des besoins humains, il est proposé d'allouer un budget de **90 k€** pour mener les études et essais nécessaires à l'élaboration du positionnement ci-dessus.

### c. **Plan Corps de Rue Simplifié et Référentiel Très Grande Echelle (PCRS / RTGE)**

Dans le cadre de la **réforme anti-endommagement des réseaux**, la réglementation impose la mutualisation de l'élaboration et de la mise à jour d'un **fond de plan topographique** représentant les éléments de rues, de précision centimétrique, permettant aux maîtres d'ouvrage de positionner leurs réseaux de façon précise.

Ce fond de plan mutualisé est appelé **Plan de Corps de Rue Simplifié - PCRS**.

Pour la Haute-Savoie, il n'existe pas actuellement de PCRS mutualisé.

La Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc (RGD) a initié un projet en se rapprochant d'acteurs privés et publics. Le montage envisagé pose question sur la gouvernance du projet et son équilibre financier.

Le SYANE est propriétaire et/ou gestionnaire de nombreux réseaux sur le département : électricité, gaz, éclairage public, fibre optique, et à terme réseaux de chaleur.

Il est apparu indispensable que le Syndicat veille à **l'élaboration d'un PCRS haut-savoyard** pérenne et de qualité. L'enjeu pour le SYANE est avant tout la **sécurité de ses réseaux** et la continuité des services publics associés. Ce projet a été validé lors de la tenue du DOB 2020.

Le SYANE et la RGD se sont rapprochés dès 2020 et ont collaboré pour établir un projet de PCRS solide, équitable, et dont la gouvernance demeure publique.

En outre, les techniques d'acquisition cartographiques actuelles présentent des potentialités bien supérieures aux seuls besoins de constitution du PCRS. Ceci pose la question de l'intérêt économique de mise en œuvre de ces techniques pour le seul besoin du PCRS.

Ce constat, partagé par d'autres acteurs du territoire, amène à envisager l'élaboration, simultanément au PCRS, d'un **référentiel cartographique** bien **plus complet** et dont les usages dépassent largement le seul cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux.

Ce **PCRS amélioré**, appelé **Référentiel Très Grande Echelle (RTGE)**, apporte une représentation en 3 dimensions, et élargit de ce fait les usages à la **gestion patrimoniale du domaine public**, à **l'urbanisme** et à **l'aménagement**. Le RTGE s'inscrit dans une évolution générale des outils cartographiques utilisés par les collectivités pour la gestion de leur territoire. Il devient le socle de la smart-city.

Compte tenu de l'interdépendance du PCRS et du RTGE, il paraît important de faire émerger un **projet mutualisé**, visant à se conformer aux **obligations réglementaires** avec un PCRS de qualité, et à doter également la Haute-Savoie d'un **référentiel moderne de gestion du territoire**.

De par les métiers du SYANE dans le déploiement et la gestion des réseaux, le développement du numérique, et le portage de projets complexes mutualisé au service des territoires, il apparaît nécessaire que le Syndicat participe activement à la mise en place, et à la gouvernance du PCRS/RTGE haut-savoyard.

Dès 2020 des marchés **d'acquisition de photographies aériennes** et de **vues immersives** ont été lancés. Quatre territoires ont été cartographiés avec précision (Grand Annecy, Annemasse Agglomération, Thonon Agglomération, Communauté de communes d'Evian).

Il est proposé de **poursuivre ce travail en 2021** en élargissant les acquisitions à d'autres secteurs densément peuplés. En parallèle le montage juridico-financier est en cours de préparation. Le démarchage auprès des partenaires financiers commencera dès cette année.

Il est donc proposé que le Syndicat :

- Constitue le tour de table des partenaires financiers, **exploitants de réseaux** et **collectivités gestionnaires de réseaux** ;
- Poursuive **l'acquisition des données PCRS/RTGE**, dans laquelle le SYANE est à la gouvernance, en collaboration avec la RGD Savoie Mont-Blanc et les intercommunalités ;
- Inscrive **500 k€** au Budget principal 2021 pour la poursuite du projet (250 K€ du budget principal au titre des réseaux électricité gaz, éclairage public, et 250 K€ provenant du budget annexe très haut débit au titre des réseaux en fibre optique).

#### **d. Le développement des smartgrids :**

Les Technologies de l'Information et des Communications (TIC), le déploiement de compteurs communicants et l'évolution du cadre réglementaire permettent d'échanger, d'obtenir de nouvelles données énergétiques, de traiter différemment (autoconsommation collective) les flux d'énergie sur les réseaux.

Afin d'exploiter au mieux ces nouvelles possibilités, de nouveaux outils technologiques, informatiques, administratifs et de nouveaux partenariats doivent être mis en place. Ces nouveaux outils doivent permettre d'élargir les possibilités d'actions des acteurs locaux dans le domaine de l'énergie et ainsi leurs permettre de mener de nouvelles politiques énergétiques locales afin d'atteindre leurs objectifs.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer en 2021 des études pour construire une feuille de route du SYANE en lien avec le sujet des réseaux intelligents :

- Sur **l'autoconsommation collective** : Lancement d'une étude d'impact et d'opportunité, proposition d'une stratégie pour la période 2022-2025 ;
- Les **réseaux intelligents** (smartgrids) : Mise en place d'une gouvernance spécifique à ce sujet transverse, lancement d'une étude de l'état de l'art, d'opportunité et de positionnement, proposition d'une stratégie pour la période 2022-2025 ;
- Réflexions sur **l'utilisation des données** disponibles dans « **Symaginer** » pour délivrer des services d'identification et de cartographie liée à la **transition énergétique** (lutte contre la précarité énergétique, accélération de la rénovation énergétique, développement de l'autoconsommation, potentiel EnR, etc.)

Pour ces études, un budget de 50 K€ est prévu.

Dans ce contexte le SYANE est sollicité ponctuellement pour participer en tant qu'observateur, qu'acteur ou que partenaire à des projets innovants demandant la mise en œuvre de ces nouveaux outils dans le domaine de l'énergie (réseaux intelligents, communication transverse entre réseaux d'énergie, pilotage de la consommation ou de la production d'énergie, etc.)

A ce titre le SYANE a été sollicité par **l'INES** (Institut national de l'énergie solaire) pour la participation à un **projet Européen « ENCELADUS »** visant à la mise en place et à la démonstration



d'un **quartier à énergie positive** dans le cadre d'un appel à projet visant le développement de systèmes numériques et physiques pour les bâtiments et quartiers, pour l'amélioration énergétique et l'utilisation plus efficace des ressources.

L'intervention du SYANE est demandée sur certains lots : installation photovoltaïque, mise en place de service de flexibilité sur le réseau local de distribution électrique, intervention en tant que partenaire du projet.

L'intervention du SYANE consiste principalement à la réalisation d'études et de l'accompagnement du projet (temps de personnel).

NB : L'expertise du SYANE sur les smartgrids est rattachée à la Direction Energie, dans le pôle « Mobilité, expertise réseaux, smartgrids », en lien avec le service Concessions et en relation régulière avec le gestionnaire du réseau public électrique Enedis.

#### 4) ECLAIRAGE PUBLIC

##### a. **La compétence Eclairage public du SYANE et le plan d'actions Epure**

La compétence Eclairage public compte parmi les compétences dévolues à l'échelon des collectivités territoriales.

En application de l'article L.1321-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à une réforme statutaire du syndicat intervenue en 2013, cette compétence peut être transférée au SYANE selon deux options :

- **Option A** : transfert de la compétence Eclairage Public en matière **d'Investissements**
- **Option B** : transfert de la compétence Eclairage public en matière **d'Investissements et d'Exploitation/Maintenance** (compétence dite « complète »).

A ce jour, le SYANE exerce cette compétence dite « optionnelle » auprès de **218 communes** ainsi que de **2 communautés de communes** de Haute-Savoie, dont **35 communes** en compétence dite « complète » (Option B).

Nota : Il est précisé que le transfert de compétence ne concerne pas les équipements sportifs (stade...), ni les illuminations festives, ni la signalisations informative et tricolore.

L'exercice de la compétence Eclairage public par le Syndicat se décline au travers du **Programme EPURE** - Eclairage Public Responsable selon différents axes, à savoir :

- **« Connaitre son patrimoine » :**

Il s'agit de permettre aux collectivités d'avoir une vision exhaustive et fiable de **l'étendue et de l'état de leur parc éclairage public** (souvent méconnu).

Cette étape est indispensable pour engager une politique ambitieuse de rénovation et modernisation du parc (performance énergétique, mises en sécurité, ...).

Pour ce faire, le SYANE propose la réalisation du diagnostic et/ou inventaire des installations matérialisé en la forme de modèle de données exploitables.

- **« Définir une Stratégie Lumière selon les enjeux du territoire » :**

Cette démarche vise à engager la commune autour d'une réflexion sur les espaces nocturnes (projection lumière/usage, abaissement/extinction, mise en valeur de patrimoine, température de couleur...).

La Stratégie Lumière donne lieu à la formalisation d'un référentiel pour les travaux et la gestion d'éclairage public sur un territoire donné (en commune unique ou en regroupement de communes).

▪ **« Concevoir et réaliser des projets performants ainsi que rénover et mettre en sécurité les installations ».**

En lien avec les communes, le Syndicat investit massivement chaque année sur les réseaux éclairage public. Les projets programmés répondent à deux types d'approches principales :

- Soit pour satisfaire des besoins de travaux en lien avec des requalifications d'espaces publics et/ou d'aménagements de voiries (souvent corrélés avec d'autres réseaux publics et conduits en maîtrise d'œuvre externe) ;
- Soit pour satisfaire à des besoins de travaux faisant suite à une réflexion globale de rénovation du parc d'éclairage public, dans le cadre de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI).

D'un point de vue opérationnel, ces travaux concernent principalement des mises en sécurité d'armoires de commandes et/ou des remplacements de luminaires et/ou des installations d'équipement de commande supplémentaires (pour gestion des temps de fonctionnement par exemple).

Il s'agit de travaux dits de « Gros Entretien et Rénovation (GER) » qui sont – pour la plupart des opérations – conduits en maîtrise d'œuvre interne par le Service Eclairage public du Syndicat.

En matière de travaux, le Syndicat systématise les études photométriques préalables afin notamment d'éviter les installations en sur-éclairage, prescrit des matériels performants (éligibilité aux CEE...), propose des dispositifs en lien avec la maîtrise de la demande en Energie (horloges astronomiques, possibilité d'abaissement des niveaux d'éclairage, voir extinction...).

▪ **« Assurer le suivi du patrimoine et maintenir la performance pour garantir la bonne efficacité des ouvrages dans le temps » :**

Cet axe s'est matérialisé par la prise de compétence « Maintenance-Exploitation » en éclairage public. Au plan opérationnel, l'exercice de cette compétence s'appuie sur une plateforme web dédiée, alimentée en données patrimoniales actualisables. Cette plateforme permet la mise en relation en temps réel, entre le SYANE, la commune et les entreprises de maintenance afin de déclarer et suivre les interventions à chaque survenance de besoin.

D'une manière générale, la dimension de l'Eclairage Public est de plus en plus appréhendée comme une composante à part entière de l'aménagement du territoire.

Cette compétence historiquement rattachée aux seules problématiques de voiries, recoupe dorénavant différentes politiques sectorielles portées par les collectivités locales (Plan Climat Air Energie Territorial, Espaces Naturels Sensibles, Smart Territoires, démarches TEPOS...).

Dans ce contexte, le Syndicat maintient toute son intervention auprès de ses communes et EPCI adhérents et engage de **nouvelles pistes de réflexions** qui pourront se décliner en de prochaines orientations stratégiques.

Des démarches exploratoires/préalables ont été entreprises par le Syndicat en ce sens récemment.

Parmi celles-ci :

- L'évolution des **modalités d'exercice de la compétence Maintenance/Exploitation** de l'éclairage (mécanisme de cotisation simplifié et incitatif, développement de la télégestion...)
- Intégration de la **dimension Smart-City** dans le périmètre de réflexion de la compétence Eclairage public.

**b. Le programme de travaux et le service de maintenance / exploitation :**

Au plan budgétaire, les dépenses d'Investissement sont principalement inscrites au titre du **Programme Principal de Travaux** (recoupant réseaux électriques/télécoms associés et réseaux Eclairage public).

Les recettes correspondantes proviennent essentiellement des **participations** communales aux travaux (fonds de concours), ainsi que d'autres ressources dont l'application d'un taux de **4% en Maîtrise d'œuvre interne** pour certaines opérations de type Gros Entretien et Rénovation (GER).

A titre d'information, la participation financière du Syndicat en matière d'éclairage public est présentée ci-après :

Réseaux d'éclairage public	
Travaux de 1 <sup>er</sup> établissement / Enfouissement / Rétablissement alimentation EP (dans le cadre de la compétence électricité)	30 % Plafond : 4.000 € HT / candélabre
Mises en valeur	1.200 € HT / console
Rénovation / mise en conformité	30 %
Action MDE SYANE - Remplacement de luminaires « Ballons fluo »	
➤ Pour les communes ne disposant pas d'un diagnostic ou d'un inventaire complet de leur patrimoine Eclairage public	40 %
➤ Pour les communes disposant d'un diagnostic ou d'un inventaire complet de leur patrimoine Eclairage public	60 %

Nota : En termes de ressources, il est précisé que des financements complémentaires peuvent être ponctuellement levés dans le cadre de programmes/AMI spécifiques (TEPCV, ADEME, ...).

- Pour rappel, le **Programme Principal de Travaux** est évalué à **20 M€** pour 2021, (hors désignations de maîtrise d'ouvrage) ; la part correspondante à l'éclairage public permettant les inscriptions budgétaires en section d'Investissement s'évalue à **10,4 M€ TTC**.

La section de fonctionnement intègre notamment les dépenses et recettes rattachées à l'exercice de la compétence « Exploitation - Maintenance » en éclairage public pour **35 communes**, cumulant **18.000 points lumineux**.

Les dépenses engagées par le Syndicat au titre de « l'Exploitation-Maintenance » (marchés de travaux) **sont équilibrées** en recette de fonctionnement par répercussion équivalentes auprès des communes.

Par ailleurs, une contribution de **5 €** par point lumineux est appelée annuellement par le SYANE au titre de la « **Gestion patrimoniale** » correspondant à la **tenue à jour des bases de données** administrées par le SYANE, ainsi que de la **gestion** des réponses aux **DT et DICT**.

Pour 2021, des communes supplémentaires sont pressenties pour un transfert de compétence « Option B » pouvant représenter 3.000 points lumineux supplémentaires (base pour inscription budgétaire).

Ainsi, sont proposées des inscriptions budgétaires en section de Fonctionnement pour l'exercice 2021 de :

- **590 K€** TTC en dépenses et recettes de fonctionnement au titre de l'exploitation-maintenance en éclairage public
- **95 K€** en contribution au titre de la « Gestion patrimoniale » précitée.

### c. **Géoréférencement des réseaux EP**

Un groupement de commandes (six lots affectés à trois entreprises) passé pour quatre ans est en cours d'exécution.

Il vise à **cartographier** les réseaux enterrés **en classe A** (incertitude de localisation inférieure à 50 cm).

L'opération a démarré fin 2018, couvre **99 communes** et le groupement de commandes regroupe 19 membres répartis comme suit :

- Le SYANE, maître d'ouvrage pour **81 communes** ;
- **18 communes** conservant la maîtrise d'ouvrage, après signature de convention et paiement d'une adhésion au coordonnateur (SYANE).

Le SYANE participe à hauteur de **30 %** du montant total HT avec avance de financement. 3% de frais de gestion sont appliqués sur le montant TTC de l'opération.

L'opération à terme aura permis de recenser près de **1.660 km** (estimation) de réseau d'éclairage public enterré, garantissant la mise en conformité au regard de la réglementation anti-endommagement des réseaux de 2012 et l'obligation de recensement en classe A pour 2020 (unités urbaines) et 2026 (unités rurales). Le planning de réalisation est organisé en conséquence.

A ce jour, **36 communes** ont été cartographiées pour un montant engagé de près de **540 k€**. **880 Km** de réseaux enterrés ont été relevés, soit **52 %** du réseau total prévu par le marché.

En **2021**, une trentaine de communes sont programmées pour un montant estimé de **450 k€**, représentant près de **75 %** du linéaire à traiter. Le planning est tenu.

## 5) ENERGIES RENOUVELABLES

L'intervention du Syndicat en matière d'énergies renouvelables revêt différentes formes (accompagnement / réalisation de projet) et s'articule autour de plusieurs entités et compétences rattachées au Syndicat.

### a. Les études d'aides à la décision

#### Cadre général :

Cette forme d'intervention correspond à la réalisation **d'études d'opportunités ou de faisabilité de projets**, conduites par le SYANE et en lien avec les Energies Renouvelables (exemple : faisabilité installation photovoltaïque sur bâtiment public.).

Ces études sont généralement engagées suite à un besoin exprimé par une commune ou intercommunalité adhérente du Syndicat.

Leur financement est réparti entre le Syndicat (**70%**) et la commune adhérente (**30%**).

Selon les projets (notamment photovoltaïque en autoconsommation, faisabilité réseau de chaleur), **une aide de l'ADEME** peut être allouée au bénéfice du SYANE.

Pour l'exercice 2021, les enveloppes prévisionnelles concernant cette politique d'accompagnement s'établit à **210 k€** avec application des règles de financement et ressources précitées.

#### Cas de l'Etude relative à la mobilisation du potentiel géothermique du bassin annécien :

Initiée en 2019 par le SYANE, cette étude a pour objectif de quantifier et qualifier le **potentiel géothermique mobilisable** (en périphérie du bassin annécien) et valorisable en réseau de distribution de chaleur urbain.

Cette démarche intéresse également la Ville d'Annecy (compétente en matière de « réseau de Chaleur et Froid) et Grand Annecy Agglomération (porteur du PCAET) avec lesquelles une convention (objectifs et financement) a été établie.

Le Syndicat apporte une participation financière de **70 %** (montant H.T.) de cette étude et bénéficie directement d'aides de l'ADEME (50% plafonnée sur les études techniques commandées).

Pour mener cette étude, différents intervenants ont été mobilisés tels que l'Université de Savoie Mont-Blanc (USMB), le BRGM ainsi que des bureaux d'études spécialisés (ANTEA, SEISTER).

Les premiers résultats se sont révélés encourageants en termes de potentiel géothermique en moyenne profondeur sur le secteur d'étude.

Courant 2021, la suite de cette démarche doit être appréciée avec les partenaires publics locaux. Ainsi, une **phase pré-exploratoire** pourrait être engagée pour les 2 ans à venir.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe prévisionnelle évaluée à **400 k€** (étalée sur 2 années) dans le cas où cette phase serait déclenchée (via une nouvelle convention approuvée par le Bureau syndical).

Les conditions de financement qui seraient proposées seraient à préciser avec les partenaires de l'opération. Des aides de la part de partenaires tels que l'ADEME et le BRGM seraient également mobilisables sur cette deuxième phase.

## b. Etude de préfiguration d'un Contrat de Développement Territorial des ENR thermiques

L'ADEME a mis en place un nouvel outil incitatif à partir des financements du fonds chaleur : le **contrat de développement** des énergies renouvelables thermiques.

Ces contrats visent à développer sur un territoire un **ensemble de projets d'énergies renouvelables thermiques** issus de plusieurs filières (chaleur fatale, géothermie, biomasse, solaire et réseaux de chaleur associés).

Ils ont pour but de **financer des projets plus modestes** sur des territoires moins denses, ainsi que des projets de taille plus grande qui pourraient être individuellement présentés auprès du Fonds Chaleur. La contractualisation porte sur un engagement sur le nombre d'installations et sur une production EnR&R totale. Cet objectif contractuel se doit d'être ambitieux.

Développer un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Haute-Savoie permettrait de faire **bénéficier** les porteurs de projets **d'aides à l'investissement**, forfaitaires et facilement mobilisables.

Pour le SYANE, cet outil viendrait également compléter sur le plan financier l'accompagnement technique déjà proposé aux collectivités par les conseillers énergies ou les EPCI dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan climat.

Afin de définir le portage de l'opération et l'articulation avec les territoires ainsi que l'ambition du projet (nombres, typologie et taille des projets), il semble indispensable de débiter par l'élaboration d'une **étude de préfiguration**.

Cette étude pourra être réalisée en partie par les services du SYANE (services MDE et ENR conjointement) et en partie déléguée à un bureau d'études.

## c. L'électrification des sites isolés

Il s'agit d'une prérogative rattachée au Contrat de concession électrique par lequel, le SYANE est amené à réaliser - en commune dite « classée rurale » - **l'électrification de sites dits « isolés »** ; c'est-à-dire qui ne peuvent pas être raccordé au réseau électrique (chalets d'alpages, refuges, ...).

En pratique, les installations réalisées sont de type « **photovoltaïque** » et sont **remises en concession** en vue de leur exploitation par le distributeur ENEDIS.

Le financement de chaque installation mobilise des crédits du **CAS FACé** (à hauteur de **80 %** du cout HT) ainsi que du « demandeur utilisateur de l'installation » et de la commune sur laquelle elle est implantée.

Pour l'exercice 2021, il est proposé de permettre un engagement financier à hauteur de **170 k€ TTC** auquel sont corrélés les engagements en recettes correspondants.

## d. Energies renouvelables et la compétence « Réseau de chaleur et de froid »

Le SYANE exerce la compétence « Réseaux de Chaleur et Froid » dans le cadre de transfert de compétence optionnelle de la part des communes.

En pratique, la volonté du Syndicat est d'associer la distribution de chaleur à une production à base d'énergies renouvelables et en particulier le « **bois-énergie** ».

A ce jour, **4 communes** ont délibéré pour confier au Syndicat l'exercice de cette compétence.



Dans les faits, chaque transfert de compétence s'accompagne d'un projet de création de réseau de distribution de chaleur avec production à base d'énergie renouvelable :

Commune(s)	Année de transfert de compétence	Opération	Mode de gestion	Etat d'avancement
Commune de SAINT-JEOIRE	2017	Création d'un réseau de chaleur de 500 KW avec unité de production de type « Bois-Energie »	Régie	En exploitation 2021
Communes d'AMBILLY et VILLE-LA-GRAND	2019	Création d'un réseau de chaleur de 2,5 MW avec unité de production de type « Bois-Energie »	Régie	En cours de construction (phasages). Inscription budgétaire en AP/CP
Commune d'EVIAN-LES-BAINS	2020	Création d'un réseau de chaleur de 800 KW avec unité de production de type « Bois-Energie »	Régie	Attribution 2021

S'agissant des réseaux publics précités, le choix du mode de gestion retenu par le Comité syndical s'est porté sur celui de la régie.

Pour ce faire, le Syndicat dispose d'une entité dédiée correspondant à une **régie autonome** sans personnalité morale dénommée « **SYAN'Chaleur** », ainsi que d'un budget annexe « Réseaux de Chaleur » (BARC).

Il est précisé que les charges internes afférents à l'exercice de cette compétence sont intégrées aux plans d'affaires de chacun des réseaux en vue d'être couverts par les produits annuels de vente de chaleur projetés.

Ainsi, la construction du **réseau de chaleur de AMBILLY/VILLE LA GRAND** devant se poursuivre sur plusieurs années pour un montant de **7,3 M€ HT**, il y a lieu d'inscrire pour 2021 au budget annexe Réseau de Chaleur (BARC) un montant de **3,9 M€ HT** en déclinaison de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP). Cette opération bénéficie d'une subvention de l'ADEME de **3,3 M€** (Fonds chaleur).

S'agissant du programme relatif à la création du **réseau d'EVIAN-LES-BAINS**, il s'établit à **5 M€ HT** en dépenses d'investissement qui sera inscrite au BP 2021 et il bénéficie de **1,9 M€** de subvention d'investissement à provenir du **Fonds Chaleur** de l'ADEME.

En 2021, la section de fonctionnement est marquée par la mise en exploitation du **réseau de chaleur de SAINT-JEOIRE** (première année complète de fonctionnement). Les dépenses prévisionnelles au titre du marché global en vigueur s'évaluent à **140 k€ HT**, tandis que les recettes liées à la vente de chaleur sont projetées à **180 k€ HT**.

**e. Société d'économie mixte « SYAN'EnR »**

La Société d'Economie Mixte « **SYAN'EnR** » est une société dont l'actionnaire majoritaire est le SYANE auquel sont associés 3 autres actionnaires, à savoir : ESSProd, RETProd et SIPEnR, représentés au sein d'un Conseil d'Administration.

Cette structure vise à développer, financer, réaliser et exploiter des **équipements de production d'énergie** à partir **d'énergie renouvelables**.

D'un point de vue organisationnel, des ressources du syndicat sont mobilisées sur des projets rattachés à la SEM (personnel, bureau...), moyennant le reversement d'une contribution vers le SYANE annuellement.

A court terme, un besoin de **recapitalisation** de la structure est identifié afin de permettre le portage de projets ambitieux tout en respectant les seuils minimaux en capital social.

Le principe de recapitalisation de la structure à hauteur de **2,1 M€**, dont **1,5 M€** pour la part SYANE a été intégré à la prospective financière du Syndicat de fin 2020.

Dans ce contexte, il est proposé d'inscrire au budget du Syndicat **1,5 M€** au titre de la recapitalisation de la SEM pour l'exercice 2021.

Par ailleurs, en application des règles de fonctionnement convenues entre le SYANE et la SEM SYAN'EnR, la contribution précitée pour la mobilisation de ressources du syndicat et reversée au SYANE au titre de l'exercice 2021 est valorisée à **50 k€**.

**6) DOMAINE DE L'ENERGIE (MAÎTRISE DE L'ENERGIE, RENOVATION THERMIQUE, TRANSITION ECOLOGIQUE, ACCOMPAGNEMENT A LA PLANIFICATION ENERGETIQUE, ACHATS GROUPES D'ENERGIE)**

**a. Le service de Conseil en énergie :**

Le Service de Conseil en Energie est un service mutualisé, aujourd'hui mobilisé par **52 communes et intercommunalités** qui rassemblent, à la fin 2020, plus de **175.000 habitants** et **800 bâtiments publics**.

L'année 2021 est une année importante pour ce qui concerne le développement du service de conseil énergie.

En effet, une **cinquantaine de nouvelles collectivités** ont manifesté leur intérêt pour **adhérer au service en 2021**.

En premier lieu, en adéquation avec son activité en matière de Maîtrise de l'énergie, le SYANE, aux côtés du SDES (Syndicat d'énergies de la Savoie) et en regroupement avec 4 intercommunalités dont, pour la Haute-Savoie, le Grand Annecy et la CCPEVA (Communauté de communes du pays d'Evian-vallée d'Abondance), a candidaté en fin d'année 2020 à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) nommé **SEQUOIA**.

SEQUOIA (pour Soutien aux Elus : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux) a été lancé en 2020 par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et porte sur le volet **accompagnement des projets de rénovation énergétique** et permet une contribution financière sur 4 axes :



- 1 - Des **audits énergétiques** seront réalisées par le SYANE pour les collectivités accompagnées des conseillers énergie, sur les bâtiments faisant l'objet de projet de rénovation énergétique ;
- 2 - Des **Conseillers énergie** (équivalent à 2 postes pour la Haute-Savoie) pour accompagner les projets de rénovations des communes issues des territoires membres du groupement ;
- 3 - Des **outils** permettant le **suivi énergétique** des bâtiments des collectivités bénéficiant du Service de Conseil en Energie seront déployés : logiciel de suivi énergétique ; enregistreurs de températures et de CO2, sous-compteurs d'énergie, caméras thermiques... ;
- 4 - Les projets de rénovation énergétiques des communes membres des territoires du groupement seront accompagnés par le **financement** d'une partie de la **maîtrise d'œuvre** et par le déploiement de mission **d'AMO CPE** (Assistance à maîtrise d'ouvrage pour contrats de performance énergétique).

Lauréat le 10 décembre de l'AMI SEQUOIA, le SYANE va ainsi accompagner avec son service de Conseil Energie plus de **30 communes** réparties sur les 2 territoires concernés (GA et CCPEVA).

Par ailleurs, parallèlement au programme SEQUOIA, le service de Conseil énergie connaît une **forte sollicitation** : une **quinzaine de communes** ont manifesté leur demande d'adhérer dès ce début d'année 2021, et une **dizaine de collectivités** font part de leur souhait d'y adhérer à l'automne.

Ce sont donc environ **50 nouvelles collectivités**, communes et intercommunalités représentant **133.000 équivalents habitants**, qui sollicitent le SYANE en 2021 pour être accompagnées par le service de Conseil en énergie.

Pour répondre à cette forte sollicitation des collectivités de Haute-Savoie, la **création de 3 postes de conseillers**, complétée de la pérennisation **d'un poste** aujourd'hui en renfort, est nécessaire, étant précisé qu'un poste de conseiller couvre environ 35.000 habitants.

La prise en charge financière du service de Conseil Energie est répartie à parts égales entre la collectivité bénéficiaire (50 %) et le SYANE (50 %).

Le Syndicat appelle une contribution annuelle auprès des collectivités adhérentes. Pour les **communes de moins de 14.000 habitants**, cette contribution est actuellement de **0,8 € /habitant DGF.an**.

Pour les autres collectivités, **communes de plus de 14.000 habitants** ou **EPCI-FP**, la contribution est **évaluée au cas par cas**, en fonction du patrimoine bâti et des besoins spécifiques. Ces éléments sont précisés dans la convention d'adhésion au service.

Le Conseil Energie a été adapté pour prendre en compte les nouveaux objectifs de réduction des consommations d'énergie pour les bâtiments tertiaires fixés par le Décret Tertiaire de la loi Elan.

Le SYANE proposera, courant 2021, d'ajuster l'accompagnement aux collectivités pour les aider à construire une **stratégie de gestion du patrimoine** répondant aux attentes du décret et aux arrêtés associés :

- Accompagnement pour le suivi et le renseignement de la **plateforme informatique OPERAT** gérée par l'ADEME, outil sur lequel dès 2021, chaque collectivité propriétaire assujettie au décret tertiaire devra publier ses consommations d'énergie finale et objectifs de consommation ;
- **Dispositif d'achat groupé** favorisant la mise en place de **Contrats de Performance Energétique** pour la rénovation des bâtiments des collectivités.

Le montant des cotisations associées au service de Conseil en Energie attendues pour 2021 est de **113 k€**.

Par ailleurs en tant que lauréat de l'AMI SEQUOIA, le SYANE bénéficie d'une aide dans le cadre du programme ACTEE de la FNCCR, cette aide s'élève à **300 k€** pour les 2 années 2021 et 2022 soit un montant d'aide de **150 k€** en 2021. Cette aide est répartie sur l'ensemble des actions liées à l'AMI SEQUOIA.

L'équilibre financier du service est assuré sur les ressources en propre du SYANE, en particulier les CEE (Certificats d'économie d'énergie) et la retenue de **TCCFE** (taxe finale sur la consommation d'électricité).

#### **b. Les audits énergétiques globaux et autres études d'aide à la décision**

Le SYANE se positionne comme maître d'ouvrage pour les études d'aides à la décision en matière de Maîtrise de la demande en énergie - **audits et diagnostics** - et en matière d'énergies renouvelables - **études de faisabilité** -.

Le financement de ces études est assuré par :

- Les ressources propres du Syndicat ;
- Une contribution des collectivités intéressées, si elles n'adhèrent pas au service de Conseil en Energie ;
- Pour 2021 et 2022, le **programme SEQUOIA** pour lequel le SYANE est lauréat.

Une **aide financière** sera ainsi apportée à hauteur de **50 %** sur tous les audits réalisés sur le patrimoine public des communes du territoire du Grand Annecy et de la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance sera financé par ce programme.

En 2020, la participation des collectivités au financement de ces études représente **50 %** pour les Audits Energétiques dans le cas des collectivités de plus de 14.000 hab. ou n'adhérant pas au service de Conseil en Energie.

Les Audit Energétiques et les diagnostics techniques sont pris en charge à **100 %** par le SYANE pour les collectivités adhérentes au service de Conseil en Energie.

Pour 2021, il est proposé de maintenir le niveau d'intervention du SYANE, aux mêmes conditions financières qu'en 2020.

Pour 2021, une enveloppe de **285 k€** est proposée pour la réalisation de ces audits, avec une part significative pour répondre aux besoins spécifiques du programme SEQUOIA.

#### **c. Dispositif d'achat groupé de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de Contrats de Performance Energétique.**

Pour 2021, afin d'accompagner de manière plus complète les collectivités au-delà de la **rénovation énergétique** (au niveau de l'exploitation et la maintenance des bâtiments dans le temps), le SYANE évaluera l'opportunité de mise en place d'un **dispositif d'achat groupé de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la passation de **Contrats de Performance Energétique**.

Un budget de **100 K€** est proposé pour permettre au SYANE de mettre en place ce dispositif, étant précisé qu'il pourra bénéficier d'une aide de **50%** de l'ADEME.

A signaler également que d'autres études de type « AMO » peuvent bénéficier, à ce jour, d'un accompagnement financier de l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet.

#### d. Les appels à projets (AAP) pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

La rénovation des bâtiments publics représente un fort enjeu et potentiel pour réaliser des économies d'énergie significatives.

Le SYANE propose, dans le cadre de sa **politique incitative** pour améliorer **l'efficacité énergétique du patrimoine public bâti** et en complément du plan de relance national, un **soutien financier** au travers d'un dispositif « **d'Appels à projets** » annuels, ouverts aux collectivités territoriales du département de la Haute-Savoie.

Ainsi, depuis 2012, sur la base des dossiers présentés, **85 projets** de rénovation énergétique de bâtiments publics ont été soutenus par le SYANE.

Sur chaque bâtiment, l'objectif moyen des travaux est de diminuer la consommation initiale de plus de **60 %**. Selon les premières estimations, ils doivent permettre de réaliser **18,8 GWhep/an** d'économies d'énergie et d'éviter le rejet de plus de **2500 téqCO2/an** (au minimum).

Les dossiers sont sélectionnés pour leur performance, leur qualité et leur exemplarité énergétique.

Le **dispositif encouragement et accompagnement** ainsi des **projets ambitieux en matière d'économie d'énergie**, permet d'aider les collectivités dans la diminution de leurs consommations énergétiques et participe à l'atteinte des objectifs fixés par la loi pour la transition énergétique de 2015, dont notamment la division par deux de la consommation d'énergie finale d'ici 2050.

Pour 2021, il est proposé une enveloppe financière de **800 k€** alloués par le SYANE pour la réalisation de cette action, enveloppe équivalente à celle de 2020.

#### e. Prospective et réflexion en cours sur la possibilité de maîtrise d'ouvrage déléguée au SYANE de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti des collectivités adhérentes

Au-delà de l'accompagnement par le SYANE des communes et intercommunalités de Haute-Savoie avec le service de Conseil en énergie, il apparaît que **la mise en œuvre** des travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti public **est un véritable défi**, nécessitant d'importants **moyens opérationnels d'organisation et de conduite d'opérations**.

En effet, dans un contexte de **plan de relance national** dans lequel la part dédiée à la rénovation des bâtiments publics est importante, et face aux **objectifs ambitieux** pris par les EPCI-FP dans le cadre de leur **Plan Climat Air Energie Territorial**, objectifs partagés avec leurs communes membres, le SYANE est régulièrement interrogé et sollicité sur son **éventuel engagement opérationnel** dans ce domaine.

Il s'avère que la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat permet aujourd'hui aux **syndicats d'énergie**, forts de leur expertise et capacité opérationnelle, d'intervenir pour le compte de leurs adhérents, **pour assurer tout ou partie des travaux** destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces derniers sont propriétaires.

C'est pourquoi il est proposé de lancer et réaliser en 2021 une prospective et une étude permettant de connaître les possibilités pour le SYANE d'un éventuel portage, **en délégation de maîtrise d'ouvrage**, de travaux de rénovation thermique, et selon quel montage juridique et financier.

La Commission MDE-TE se prononcera sur cette thématique et le Comité sera amené à se positionner sur le sujet lors d'un prochain débat sur les **orientations stratégiques** du SYANE en faveur de la transition énergétique et écologique.

#### f. L'accompagnement du SYANE au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le SYANE propose un dispositif de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) à l'attention de ses collectivités adhérentes. Ce dispositif permet la valorisation de CEE faisant suite à des actions éligibles (opérations permettant la réalisation d'économies d'énergies sur le patrimoine bâti).

Le produit des ventes de Certificats d'économie d'énergie est reversé aux collectivités concernées dans des conditions qui diffèrent selon que cette collectivité adhère au service de Conseil en Energie (reversement à 100 %) ou non (reversement à 85 %).

Pour le cas particulier des projets de rénovation subventionnés par le SYANE dans le cadre des « Appels à projets » (et pour les lauréats ayant atteint le plafond de subvention), le SYANE retient, jusqu'à un plafond de 15.000 €, le montant des CEE valorisés, le complément étant reversé au lauréat.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, depuis 2017, le SYANE a valorisé 70 GWh cumac en moyenne et par an, soit 600 k€ de ventes annuelles dont plus de 450 k€ reversés aux collectivités.

Année	GWh cumac valorisés	Montant des ventes	Reversement aux collectivités
2017	10,4	64.322 €	56.255 €
2018	64,0	581.607 €	432.675 €
2019	171,5	1.535.068 €	1.211.030 €
2020	33,6	215.988 €	117.566 €

En 2020, avec des prix de CEE particulièrement élevés (+ de 8 € du MWhc), environ **33 GWh cumac** ont été valorisés, soit environ **215.000 €** de recettes et **118.000 € reversés aux communes**.

En 2021, il est prévu de valoriser pour environ **500 k€** de certificats et d'en reverser **400 k€** aux communes.

#### g. La Commission Consultative Paritaire de l'énergie

Depuis 2016, et conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SYANE a instauré une **Commission Consultative Paritaire de l'Energie** dont l'objet est de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter les échanges de données.

Cette commission réunit des élus des EPCI à fiscalité propre et des élus du SYANE

Elle se réunit en moyenne deux fois par an pour aborder des sujets communs tels que : les énergies renouvelables et le développement des installations photovoltaïques, l'éclairage public et urbain, les Plans Climat Air Energie Territoire...

Les élus de la commission MDE-TE, lors de la séance du 4 février 2021, ont proposé de réunir la CCPE en mai ou, si les conditions sanitaires ne le permettent pas, à l'automne. L'objectif de cette première commission 2021 sera de construire ensemble une feuille de route pour le nouveau

mandat. Un atelier de travail collaboratif organisé par le SYANE permettra ainsi de définir les sujets prioritaires à traiter.

#### h. L'accompagnement des EPCI dans la planification énergétique de leurs territoires

Depuis 2017, le SYANE accompagne les EPCI-FP qui le souhaitent à la réalisation de leur Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Huit conventions d'accompagnement ont ainsi été établies sur les territoires suivants : Communautés de communes Cluses Arve et Montagnes, Pays du Mont-Blanc, Arve et Salève, Pays d'Evian Vallée d'Abondance, Genevois et Pays Rochois, Communauté d'agglomération du Grand Annecy, du et Thonon Agglomération.

L'accompagnement du SYANE consiste en la réalisation d'un diagnostic réseaux-énergie, la participation aux ateliers ou comités techniques des PCAET organisés à l'initiative des intercommunalités pour co-élaborer le plan d'actions du territoire ou apporter une expertise sur les thématiques liées à l'énergie, aux réseaux, à la planification du développement des énergies renouvelables et à la performance énergétique.

En 2021, l'accompagnement du SYANE se poursuivra essentiellement par des partenariats d'études ou d'actions, et par le déploiement auprès des EPCI-FP adhérents au Syndicat de la plateforme Web SYMAGINER qui pourra servir de support à l'identification d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du PCAET, puis à leur évaluation.

En particulier, en 2021, le SYANE poursuivra l'accompagnement qu'il apporte à l'agglomération d'Annecy dans l'établissement de son Schéma directeur opérationnel des énergies de l'Agglomération d'Annecy. Il sera probablement également sollicité pour accompagner la réalisation d'autres Schémas directeurs des énergies tels que celui de Thonon agglomération.

#### i. Les achats groupés d'énergie

Le SYANE coordonne, depuis 2014, des groupements de commandes d'achat d'énergie (électricité et gaz naturel) réunissant plus de **150 adhérents** pour le gaz et plus de **270 adhérents** pour l'électricité (plus de **11.000 sites** au total).

En 2018, le SYANE a conclu quatre marchés d'une durée de 3 ans permettant la fourniture en électricité de points de livraisons dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

En 2019, le SYANE a conclu un marché d'une durée de 3 ans pour la fourniture de gaz naturel à compter de septembre 2019, pour 1200 points de comptage et d'estimation de Savoie et Haute-Savoie représentant environ 198 GWh/an.

En 2020, après l'annonce de la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour certaines catégories de clients, le SYANE a coordonné une nouvelle procédure dédiée à la fourniture d'électricité des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. 4 nouveaux marchés ont été conclus en 2020 et sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les frais de fonctionnement de ces groupements de commandes (publication, assistance à maîtrise d'ouvrage, accompagnement à l'exécution des marchés) sont couverts par les cotisations des membres aux groupements de commandes : 47 K€ seront appelés en 2021.

En 2021, le SYANE préparera la stratégie d'achat du **futur marché groupé d'achat d'électricité** pour les points dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA (recours à une assistance à



maîtrise d'ouvrage) et recensera les attentes des adhérents : opportunité du recours à une énergie 100 % renouvelable, mise en concurrence de certains sites en tarifs réglementés de vente, etc.

## 7) MOBILITE PROPRE

### a. **Service public d'IRVE (infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables)**

De 2015 à 2019, le **service public de recharge de véhicules électriques** a été assuré dans le cadre d'un **marché d'exploitation** en groupement avec 4 autres syndicats d'énergie et comprenant la mise en place de l'infrastructure de recharge, sa maintenance, son exploitation et des services aux usagers (support téléphonique, sites web, etc.).

Depuis le lancement du service de recharge fin 2016, la croissance de son utilisation est régulière. La croissance a été moins importante en 2020 année largement impactée par l'effet des 2 confinements mis en place pour lutter contre le covid-19 (**+ 50 % en 2020 par rapport à 2019** contre + 300 % environ entre 2018 et 2019),

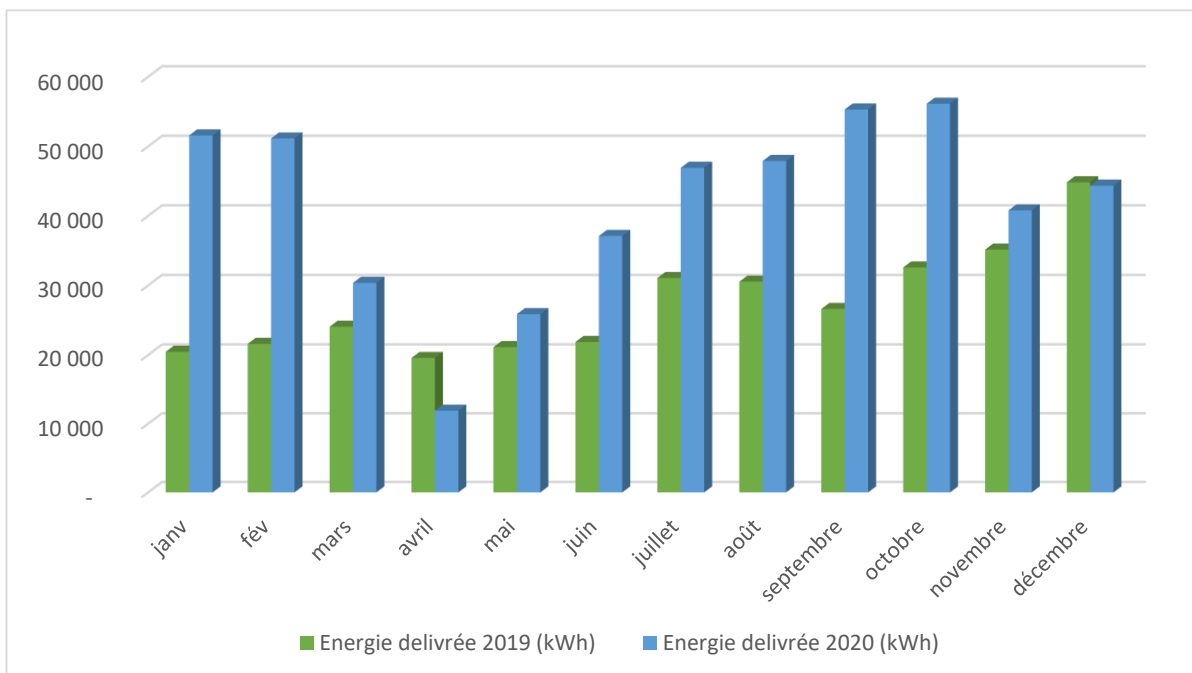


Figure 1 : Quantités d'énergies délivrées sur le réseau de bornes de recharge du SYANE en 2019 et 2020

L'année 2020 a été marquée par le **passage** de ce service **en délégation de service public (DSP)** dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes comportant **11 syndicats d'énergie** des régions AURA et PACA et coordonné par le SYANE - nommé groupement « **eborn** ».

Le nouveau contrat de DSP a été signé le 16 mars 2020 et la **date de prise d'exploitation** par le nouveau délégataire a été fixée au **10 août 2020** repoussée de 8 semaines par rapport à la date prévue initialement au contrat suite notamment à des retards générés par la crise sanitaire.

Pour l'année 2021, à la demande des 11 syndicats, il est proposé que le SYANE poursuive son rôle de **coordination du groupement**, qui implique la mise en place de nouveaux outils de suivi et **d'animation** du groupement et le **contrôle de la DSP**.



Une redevance de contrôle de **50 k€** par an, **financés par l'ensemble du groupement** au travers de la redevance de contrôle versée par le délégataire est prévue dans le cadre de ce contrat pour permettre au SYANE de mettre en place les moyens humains nécessaires à cette animation et ce contrôle.

Par ailleurs, le SYANE sera en charge du suivi plus particulier **du réseau de bornes sur la Haute-Savoie**.

En 2021 un travail important de mise en place des **outils de contrôle de la DSP** ainsi qu'un travail de **négociation avec le délégataire** et de mise en place de nouveaux outils pour adapter le service aux changements générés par la crise sanitaire (décalage de prise d'exploitation, impact du plan de relance sur la croissance des demandes d'installation d'infrastructures et sur les achats de véhicules électriques, etc.) sera nécessaire.

Par ailleurs, en 2021, le SYANE propose de lancer la réalisation d'un **schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public (SDIRVE)**.

Ce schéma prévu par la Loi d'Orientation des Mobilités (Article 68 de la loi LOM) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.

Il vise à **identifier les besoins** en termes de recharge ouverte au public (d'initiative publique ou privée) sur le territoire.

Les déploiements qui ont lieu dans le cadre d'un tel schéma bénéficient entre 2022 et 2025 **d'aides financières** pour le raccordement au réseau public de distribution d'électricité.

Il est proposé de travailler à réaliser ce schéma en concertation ou en groupement avec d'autres entités pour assurer une meilleure cohérence au niveau régional ou à l'échelle du groupement « eborn ».

- **Fonctionnement pour le service de recharge :**

L'ensemble des dépenses de fonctionnement - hors charge de personnel - pour 2021 (fonctionnement de la DSP, redevances d'occupation du domaine public et assistance à maîtrise d'ouvrage) est estimé à **225 k€**.

Les recettes de fonctionnement attendues comprennent : les participations des communes, les redevances liées à la DSP et les contributions des membres du groupement.

Elles sont estimées à 220 k€ pour 2021.

- **Investissement pour le service de recharge :**

En termes d'investissements, le délégataire a prévu de **déployer dès 2021 les 11 bornes** qu'il avait prévu de déployer en 2021-2022. Il sollicite la participation du Syndicat à hauteur de **65 %** des montants d'investissement (tel que prévu par le contrat de DSP) soit une enveloppe prévisionnelle de **270 k€**.

En plus du déploiement prévu par le délégataire, un **déploiement supplémentaire à l'initiative du Syndicat** est prévu pour répondre à la **forte demande du territoire** suite au développement de la mobilité électrique.

Afin de répondre à l'évolution des véhicules présents sur le marché, il est prévu de favoriser le déploiement de solutions de recharge **en courant continu** dès lors que ce type d'installation paraît pertinente.

En considérant les délais de réalisation, il est prévu de réaliser en 2021 principalement des études et le déploiement d'environ **5 bornes de recharges**. L'enveloppe prévue pour les déploiements à l'initiative du Syndicat est de **130 k€** en 2021.

Les recettes d'investissement prévues en 2021 comportent : la contribution des communes et les aides financières de la région et du programme ADVENIR sur les bornes déployées par le syndicat qui seront mises en service en 2021.

Elles sont estimées à 125 k€.

La **création d'un budget annexe** sera nécessaire à terme, et un travail en vue de cette création pourra être mené en 2021.

- **Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouverte au public :**

Pour la réalisation du schéma directeur (SDIRVE) sur le territoire une enveloppe de **60 k€** de dépenses est prévue et **15 k€** de recettes (subventions ou contributions de participants à un groupement).

## **b. Autres sujets de mobilité**

En plus de son intervention dans le cadre du service de recharge « eborn » mentionné ci-dessus, le SYANE est également compétent en termes **d'autres infrastructures d'avitaillement** ou de recharge pour les véhicules (avitaillement en **GNV- Gaz Naturel pour Véhicules**, en **Hydrogène** ou recharge d'autres véhicules électriques).

Une étude avait été portée par le SYANE en 2018 pour étudier les besoins du territoire en termes de **stations GNV et H2**. Elle n'avait pas mis en évidence de besoin à court terme d'intervention du SYANE dans ces domaines et il avait été convenu d'attendre le renouvellement des instances du Syndicat pour définir une stratégie sur ces sujets.

Depuis 2018, le contexte national a fortement changé sur **l'hydrogène** avec une forte incitation au développement de cette filière et notamment dans le domaine de la mobilité (Plan national hydrogène, stratégie pour le développement de l'hydrogène décarboné, etc.).

En ce qui concerne le **GNV** le contexte évolue également avec le développement de la filière **Biométhane**.

Par ailleurs en termes de recharge de véhicules électriques le SYANE reçoit des sollicitations pour la mise en place de service de recharge nouveaux : pour les **VAE** (Vélos à Assistance Electrique) ou pour **les bateaux** par exemple.

En 2021, il est proposé de lancer des études d'opportunités et de **mettre à jour l'étude GNV et hydrogène** réalisée en 2018 pour identifier, dans ces domaines de compétence du SYANE, les projets sur lesquels l'intervention du SYANE sera la plus utile.

L'objectif est de proposer **une stratégie** SYANE pour la période 2022-2025 sur les besoins de mobilité électrique (hors voiture), l'avitaillement en hydrogène, en gaz naturel pour véhicule ou de recharge intelligente.

Une enveloppe de **60 k€** est prévu pour ces études.

8) **SOLIDARITE**

- **Solidarité : subvention à l'association ESF (Energies sans frontières) :**

Le SYANE soutient l'**association ESF** et a ainsi attribué depuis 2010 des subventions pour la réalisation de 7 projets d'électrification et d'éclairage public dans des pays en voie de développement (LAOS en 2010, TOGO en 2012, MADAGASCAR en 2014, HAITI en 2015, MADAGASCAR en 2016, LAOS en 2018, projets en cours au Bénin).

Il est proposé **d'attribuer une subvention** à cette association en 2021, à hauteur de **8.000 €**.